

Bulletin officiel de Pôle emploi

Sommaire chronologique

Décision DG n° 2022-50 du 13 juin 2022

Modalités d'attribution du complément de prime variable et collectif versé au titre de l'année 2022.. 3

Décision DG n° 2022-51 du 14 juin 2022

Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - Madame Diana Haout 12

Décision IdF n° 2022-29 DS DR du 27 juin 2022

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale..... 13

Décision IdF n° 2022-30 DS Agences du 27 juin 2022

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des agences 23

Décision IdF n° 2022-31 DS DT du 27 juin 2022

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales..... 48

Décision IdF n° 2022-32 DS PTF CTX du 27 juin 2022

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plateforme régionale contentieux et incidents de paiement 51

Décision IdF n° 2022-33 CMC du 27 juin 2022

Composition et fonctionnement de la commission des marchés publics constituée auprès de la directrice régionale de Pôle emploi Ile de France 56

Décision IdF n° 2022-34 DS Dépense du 27 juin 2022

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette..... 58

Décision NAq n° 2022-29 DS DR du 28 juin 2022

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la direction régionale..... 60

Décision NAq n° 2022-30 DS Agences du 28 juin 2022

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein des agences..... 70

Décision PdL n° 2022-21 DS DR du 29 juin 2022

Délégation de signature du directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale..... 91

Décision PdL n° 2022-22 DS DT du 29 juin 2022

Délégation de signature du directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des directions territoriales 97

Décision PdL n° 2022-23 DS PTF du 29 juin 2022

Délégation de signature du directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction de la production de services aux demandeurs d'emploi et aux entreprises 100

Décision PdL n° 2022-24 DS Agences du 29 juin 2022

Délégation de signature du directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences..... 105

Décision DG n° 2022-50 du 13 juin 2022

Modalités d'attribution du complément de prime variable et collectif versé au titre de l'année 2022

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2006-1789 du 23 décembre 2006 modifié instituant le complément de prime variable et collectif versé aux personnels de droit public de Pôle emploi,

Vu l'avis du contrôleur général économique et financier en date du 9 juin 2022,

Décide

Article 1

Les objectifs nationaux fixés pour la détermination de la somme globale distribuable du complément de prime variable et collectif (CCV) des personnels de droit public de Pôle emploi portent sur les indicateurs suivants de la convention tripartite de Pôle emploi :

- la satisfaction des demandeurs d'emploi vis-à-vis de leur suivi/accompagnement dont ils bénéficient (ACO 2).
- la satisfaction des demandeurs d'emploi vis-à-vis des informations sur les sujets liés aux allocations (IND2).
- la satisfaction des entreprises vis-à-vis des services de Pôle emploi (ENT 2).

Les performances nationales sont évaluées en fonction du niveau d'atteinte des cibles nationales ; elles sont objectivement mesurables. Pour chacun des indicateurs, la cible annuelle est la suivante :

Indicateurs	Cible 2022
Satisfaction des demandeurs d'emploi vis-à-vis de leur accompagnement (ACO2)	80 %
Satisfaction des demandeurs d'emploi à propos de l'information sur leurs droits à l'indemnisation (IND2)	74 %
Satisfaction des entreprises vis-à-vis des services de Pôle emploi (ENT2)	86 %

La somme globale distribuable au titre du CCV est déterminée en fonction du résultat obtenu sur chacun des objectifs nationaux. Chaque objectif national est pris en compte à hauteur du tiers.

La quote-part distribuable au titre de chacun des indicateurs représente 1/3 du montant global et résulte du calcul suivant :

Taux d'atteinte	Quote-part distribuable
< 95 %	0 %
≥ 95 % et < 96 %	50 %
≥ 96 % et < 98 %	75 %
≥ 98 % et < 100 %	95 %

≥ 100 %	100 %
---------	-------

A titre d'exemple :

Si pour un indicateur le taux d'atteinte au cours de l'exercice est de 102 %, la part du montant distribuable au titre de cet indicateur sera de 100 % de 1/3 de 2,85 % de la masse salariale brute des agents de droit public.

Article 2

La part de la somme distribuable au titre du CCV, défini à l'article 1, attribuée à chaque établissement est déterminée en fonction du niveau d'atteinte des résultats par indicateurs et par établissement, rapportée à l'effectif éligible de l'établissement. Cet effectif est déterminé au regard de la quotité du temps de travail et de la durée de présence de chacun des agents.

Article 3

Les objectifs régionaux fixés pour la détermination de la somme distribuable au titre du complément de prime variable et collectif des personnels de droit public de Pôle emploi portent sur les indicateurs suivant de la convention tripartite de Pôle emploi :

- la satisfaction des demandeurs d'emploi vis-à-vis de leur suivi/accompagnement dont ils bénéficient (ACO 2).
- la satisfaction des demandeurs d'emploi vis-à-vis des informations sur les sujets liés aux allocations (IND2).
- la satisfaction des entreprises vis-à-vis des services de Pôle emploi (ENT 2).

La performance des établissements est appréciée par rapport à un ensemble d'éléments qui permettent d'adapter les cibles en fonction de la capacité à faire de chaque établissement. La cible est fonction du contexte social et économique local.

Cf. annexe 1 : Cibles des établissements pour 2022

Chaque objectif est pris en compte à hauteur du tiers.

Niveaux d'atteinte des cibles pour les établissements

Les points attribués au titre de chacun des indicateurs pour chaque établissement résulteront des taux d'atteinte suivants :

Taux d'atteinte	Points attribués
< 95%	0,00
≥ 95% et < 96 %	0,50
≥ 96 et < 98 %	0,75
≥ 98 et < 100 %	0,95
≥ 100 % et < 102%	1,00
≥ 102%	1,05

La part du complément de prime variable et collectif attribué individuellement aux agents en fonction des résultats atteints au niveau de leur établissement est déterminée à partir des éléments suivants :

Affectation des agents	Niveau de mesure des résultats
Dans un établissement régional	Taux d'atteinte des objectifs régionaux
A la direction générale, à la DSI et à PES	Taux d'atteinte des objectifs nationaux

Une fois la somme régionale distribuable au titre du CCV définie, le calcul de la prime individuelle est effectué en fonction de la durée de la période pendant laquelle l'agent a été en position d'activité au cours de l'année de référence, à l'exclusion de toute période d'absence ou de congé rémunéré ou non, autre que pour maladie professionnelle ou accident du travail, pour congé de maternité ou d'adoption, pour congé de formation professionnelle, pour congés annuels et pour absence pour motif syndical.

L'agent autorisé à exercer son activité à temps partiel perçoit une fraction du complément de prime variable et collectif dans les conditions déterminées par le décret du 17 janvier 1986 modifié susvisé.

Les agents mutés en cours d'année perçoivent le complément de prime le plus élevé des établissements dans lesquels ils ont travaillé au cours de la même année.

Article 4

La présente décision abroge la décision n° 2021-133 du 6 juillet 2021 fixant les modalités d'attribution du complément de prime variable et collectif pour 2021.

Fait à Paris, le 13 juin 2022.

Jean Bassères,
le directeur général

Annexe 1 : Cibles des établissements pour 2021

	ACO2	IND2	ENT2
CIBLE NATIONALE 2022	80,0%	74,0%	86,0%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	80,0%	74,0%	85,3%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	81,0%	73,5%	85,7%
BRETAGNE	80,5%	74,3%	86,2%
CENTRE-VAL DE LOIRE	80,0%	73,1%	85,9%
CORSE	83,5%	75,5%	85,3%
GRAND EST	82,0%	75,6%	86,3%
GUADELOUPE	77,0%	71,4%	89,2%
GUYANE	77,0%	72,0%	86,3%
HAUTS-DE-FRANCE	80,0%	75,0%	86,3%
ILE-DE-FRANCE	80,0%	72,5%	86,1%

MARTINIQUE	79,0%	72,2%	86,3%
MAYOTTE	65,0%	70,9%	80,0%
NORMANDIE	81,0%	74,4%	86,3%
NOUVELLE-AQUITAINE	81,0%	74,1%	86,2%
OCCITANIE	80,7%	74,5%	86,3%
PAYS DE LA LOIRE	80,0%	74,2%	85,3%
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	82,0%	74,3%	85,3%
REUNION	80,0%	74,5%	87,4%

Annexe 2 : Fiche indicateur ACO 2

Intitulé de l'indicateur	Satisfaction des demandeurs d'emploi vis-à-vis de leur accompagnement ACO 2
Objectif de l'indicateur / argumentaire	<p>La mesure de la satisfaction des usagers est un axe majeur de mobilisation de notre réseau, les résultats sont à ce titre, accessibles à tous, agence par agence. Les évolutions de l'offre de service portée dans cette convention ont vocation à améliorer la satisfaction des usagers en leur apportant des réponses mieux personnalisées.</p> <p>L'objectif de l'indicateur est de pouvoir mesurer la satisfaction des usagers vis-à-vis du suivi dont ils bénéficient.</p>
Description de l'indicateur	
Nature des données	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Modalité d'administration</u> : <ul style="list-style-type: none"> o En ligne (mail) - <u>Fréquence d'administration</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Hebdomadaire (Restitution mensuelle) - <u>Population interrogée</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Les demandeurs d'emploi en portefeuille ayant plus de 3 mois d'ancienneté et suivis depuis au moins 2 mois dans la même modalité de suivi accompagnement (MSA) - <u>Règles de non sur-sollicitation</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Un DE qui a été sollicité ne peut plus recevoir le questionnaire pendant 1 mois o Un DE qui répond au questionnaire ne sera plus sollicité sur ce sujet pendant 2 mois
Portée géographique	<p>Une restitution de l'indicateur à chaque maille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nationale

	<ul style="list-style-type: none"> - Régionale - Territoriale - Locale (si répondants ≥30)
Méthodologie de l'indicateur	
Source des données	Enquêtes locales de satisfaction administrées par Ipsos
Mode de calcul	<p><u>Question de l'ICT</u></p> <p>Quel est votre niveau de satisfaction concernant le suivi dont vous bénéficiez ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Question ouverte</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Pouvez-vous préciser la raison principale pour laquelle vous êtes (très, assez, peu ou pas du tout) satisfait(e) ? - <u>Suite du questionnaire</u> <p>Quel est votre niveau de satisfaction concernant : (très, assez, peu ou pas du tout satisfait(e))</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appui de votre conseiller pour faire le point sur votre expérience professionnelle, vos qualifications et vos savoir-faire - L'appui de votre conseiller pour obtenir des informations sur les métiers et secteurs qui recrutent - L'appui de votre conseiller pour étudier avec vous votre projet de formation, afin de faciliter votre retour à l'emploi ou votre reconversion professionnelle (+ MODALITE « Non concerné(e) ») - [L'information délivrée par] / [L'appui de] votre conseiller sur l'utilisation des services numériques (pole-emploi.fr, emploi store, applications mobiles...) - La fréquence des contacts avec Pôle emploi <p>Au cours des trois derniers mois, avez-vous eu un ou plusieurs contact(s) avec votre conseiller référent (à votre initiative ou à celle de votre conseiller) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Oui - 2 Non, mais vous n'en avez pas eu besoin - 3 Non, mais vous l'auriez souhaité <p>[Si Non, mais vous l'auriez souhaité] Pouvez-vous nous préciser pour quelle(s) raison(s) vous auriez souhaité avoir un contact ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionnez le ou les items. <ul style="list-style-type: none"> o 1. Obtenir des informations sur les formations o 2. Obtenir des informations sur les offres d'emploi disponibles ou les secteurs qui recrutent o 3. Obtenir des informations sur votre éventuelle allocation o 4. Etre conseillé(e) sur votre projet professionnel o 5. Etre conseillé(e) sur votre CV/lettre de motivation o 6. Préparer un entretien d'embauche o 7. Etre conseillé(e) dans vos démarches en ligne sur l'emploi-store ou pole-emploi.fr o 8. Autre
Interprétation de l'indicateur	

Modalités de lecture	Cet indicateur sera présenté : <ul style="list-style-type: none"> - En évolution - En cumul annuel
----------------------	--

Annexe 3 : Fiche indicateur IND 2

Intitulé de l'indicateur	Satisfaction des demandeurs d'emploi à propos de l'information sur leurs droits à l'indemnisation IND 2
Objectif de l'indicateur / argumentaire	En cohérence avec la mise en place du conseiller référent indemnisation, cet indicateur permet de mesurer à des moments clés la satisfaction des DE quant aux informations obtenues sur les sujets liés à leur indemnisation. L'indicateur vise à sécuriser les informations délivrées sur l'allocation et augmenter la satisfaction des demandeurs d'emploi.
Description de l'indicateur	
Nature des données	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Modalité d'administration</u> : <ul style="list-style-type: none"> o En ligne (mail) - <u>Fréquence d'administration</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Hebdomadaire (Restitution mensuelle) - <u>Population interrogée</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Les demandeurs d'emploi ayant, au-cours de la troisième semaine précédant la date d'envoi des questionnaires, reçu un des courriers liés aux quatre événements déclencheurs suivants: o 1) On me notifie mes droits : inscription/réinscription (Date de saisie de l'inscription < ou = 6 semaines) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Notification d'une admission/rejet/rechargement/reprise ARE ▪ Notification d'une admission/rejet/reprise ASS o 2) On me notifie mes droits tout au long du parcours (Date de saisie de l'inscription > 6 semaines) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Notification d'une admission/rejet/rechargement/reprise ARE ▪ Notification d'une admission/rejet/reprise ASS o 3) Je change de situation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Information reprise d'activité o 4) Mon indemnisation va s'arrêter <ul style="list-style-type: none"> ▪ Information rechargement de droits ▪ Demande allocation ASS - <u>Règles de non sur-sollicitation</u> :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1) Un DE qui a été sollicité ne peut plus recevoir le questionnaire pendant 1 mois ○ 2) Un DE qui répond au questionnaire ne sera plus sollicité pendant 2 mois si l'événement déclencheur est le même
Portée géographique	<p>Une restitution de l'indicateur à chaque maille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nationale - Régionale - Territoriale - Locale (si répondants \geq 30)
Méthodologie de l'indicateur	
Source des données	Enquêtes locales de satisfaction administrées par Ipsos
Mode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> • Question de l'ICT : la question de l'indicateur est adaptée à la nature de l'événement auquel elle se rapporte <ul style="list-style-type: none"> ○ Cas 1 : Depuis votre inscription, quel est votre niveau de satisfaction concernant les informations obtenues sur votre éventuelle allocation ? ○ Cas 2 : Quel est votre niveau de satisfaction concernant les informations obtenues sur votre nouvelle notification de droits ? ○ Cas 3 : Vous avez récemment déclaré une reprise d'activité. Quel est votre niveau de satisfaction concernant les informations obtenues à propos des conséquences éventuelles de ce changement de situation sur votre indemnisation ? ○ Cas 4 : Vos droits actuels à l'allocation se terminent. Quel est votre niveau de satisfaction concernant les informations obtenues sur les démarches à effectuer ? - Question ouverte : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous préciser la raison principale pour laquelle vous êtes (très, assez, peu ou pas du tout) satisfait(e) ? <p>Suite du questionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel est votre niveau de satisfaction concernant : (Très, assez, peu ou pas du tout satisfait(e)) <ul style="list-style-type: none"> ○ 1. Le délai dans lequel vous avez été informé(e) ○ 2. La clarté de l'information présente dans le courrier/mail qui vous a été adressé - Au cours de ce dernier mois, avez-vous eu un ou plusieurs contact(s) avec un conseiller pour échanger autour de votre éventuelle allocation ? <ul style="list-style-type: none"> ○ 1. Oui ○ 2. Non, mais vous n'en avez pas eu besoin ○ 3. Non, mais vous l'auriez souhaité - Si oui, votre dernier contact était-il ? <ul style="list-style-type: none"> ○ 1. À votre initiative ○ 2. À l'initiative de Pôle emploi - [Si oui], Quel est votre niveau de satisfaction concernant la qualité de cet échange ? (Très, assez, peu ou pas du tout satisfait(e)) - [Si Non, mais vous n'en avez pas eu besoin] Pouvez-vous préciser

	<p>pour quelle(s) raison(s) vous estimez ne pas en avoir eu besoin ? (Question ouverte)</p> <ul style="list-style-type: none"> - [Si Non, mais vous l'auriez souhaité] Pouvez-vous nous préciser pour quelle(s) raison(s) vous auriez souhaité avoir un contact ? (Question ouverte)
Interprétation de l'indicateur	
Modalités de lecture	<p>Cet indicateur sera présenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En évolution - En cumul annuel

Annexe 4 : Fiche indicateur ENT 2

Thème	Entreprise
Intitulé de l'indicateur	Satisfaction des entreprises vis-à-vis des services de Pôle emploi ENT 2
Objectif de l'indicateur / argumentaire	<p>La mesure de la satisfaction des usagers est un axe majeur de mobilisation de notre réseau, les résultats sont à ce titre, accessibles à tous, agence par agence. Les évolutions de l'offre de service entreprise portées dans cette convention ont vocation à améliorer la satisfaction des entreprises en leur proposant des services plus modulaires adaptés à leurs besoins.</p> <p>Cet indicateur nous permet de recueillir la satisfaction des entreprises vis-à-vis des services dont ils bénéficient.</p>
Description de l'indicateur	
Nature des données	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Modalité d'administration</u> : <ul style="list-style-type: none"> o En ligne (mail) - <u>Fréquence d'administration</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Hebdomadaire (Restitution mensuelle) - <u>Population interrogée</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Sont interrogées toutes les entreprises ayant vécu au cours de la semaine précédant la date d'envoi des questionnaires un des événements suivant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1) La rencontre entre l'entreprise et un conseiller Pôle emploi (visite d'un conseiller en entreprise d'un conseiller, venue d'une entreprise en agence) ▪ 2) La promotion de profil (Présentation par un conseiller d'une candidature à une entreprise sans que celle-ci ait déposée une offre d'emploi) ▪ 3) La clôture de l'offre - <u>Règles de non sur-sollicitation</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Chaque entreprise ne peut être interrogée qu'au maximum sur un seul événement par semaine (en cas de plusieurs événements dans la semaine, c'est la règle de priorisation)

	<p>qui détermine l'évènement qui sera interrogé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Règles de priorisation</u> <ul style="list-style-type: none"> o 1) La rencontre entre l'entreprise et un conseiller Pôle emploi o 2) La promotion de profil o 3) La clôture de l'offre
Portée géographique	<p>Une restitution de l'indicateur à chaque maille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nationale - Régionale - Territoriale - Locale (si répondants \geq 30)
Méthodologie de l'indicateur	
Source des données	Enquêtes locales de satisfaction administrées par Ipsos
Mode de calcul	<p>Le questionnaire est adapté à l'évènement qui le déclenche :</p> <p><u>Question proposée pour l'ICT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1) La rencontre entre l'entreprise et un conseiller Pôle emploi : Vous avez récemment rencontré un conseiller Pôle emploi, quel est votre niveau de satisfaction concernant ce service ? - 2) La promotion de profil : Votre conseiller Pôle emploi vous a spontanément présenté un ou des profils. Globalement, quel est votre niveau de satisfaction concernant ce service ? - 3) La clôture de l'offre : Quel est votre niveau de satisfaction concernant le traitement de votre dernière opération de recrutement par Pôle emploi ? <p>- <u>Question ouverte :</u> Pouvez-vous préciser la <u>raison</u> principale pour laquelle vous êtes ?</p>
Interprétation de l'indicateur	
Modalités de lecture	<p>Cet indicateur sera présenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En évolution - En cumul annuel

Décision DG n° 2022-51 du 14 juin 2022

**Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi -
Madame Diana Haout**

Madame Diana Haout est nommée directrice en charge de la direction offre d'accompagnement des produits et de leurs usages au sein de la direction des systèmes d'information de Pôle emploi, à compter du 1er juillet 2022.

Fait à Paris, le 14 juin 2022.

Le directeur général,
Jean Bassères

Décision IdF n° 2022-29 DS DR du 27 juin 2022

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la décision DG n° 2022-06 du 27 janvier 2022 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-186 du 29 novembre 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.

§ 2 - Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement,

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 1 000 000 HT,
- 2) les bons de commande quelque soit leurs montants
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 140 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
 - o madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité
 - o monsieur Denis Hermouet, responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
 - o monsieur Freddy Janky, responsable de service sécurité des biens et des personnes jusqu'au 30 juin 2022
 - o madame Gwenn Le Tinier, responsable de service patrimoine immobilier
 - o madame Annie Masgnaux, responsable de service moyens généraux
 - o madame Nathalie Vu, responsable de service achats-marchés et approvisionnements
 - o madame Aurélie Bapst, responsable du pôle achats-marchés section 3
 - o madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique, technologie et information
 - o monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC
 - o madame Cassandra Ferrari, responsable du pôle achats-marchés section 4
 - o monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
 - o madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques
 - o Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les baux que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur, les convention de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme :
 - o monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques jusqu'au 30 juin 2022
 - o monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
 - o madame Emilie Dessaux, directrice immobilier
 - o Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques jusqu'au 30 juin 2022
- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et l'accompagnement des projets
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 18 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Denis Hermouet responsable du service prévention et lutte contre les fraudes à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Stéphan Joly, directeur de la maîtrise des risques, bénéficie à titre temporaire de cette même délégation.

Article 8 - Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Stéphan Joly, directeur de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, ou si la décision objet du recours a été signée par le délégataire permanent mentionné au présent article, les personnes désignées au § 1 de l'article 18 bénéficient à titre temporaire de cette même délégation.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 9 - Délais

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)

§ 2 - Délégation est donnée à la personne désignée ci après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois :

- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 10 - Remise de dettes

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)

§ 2 - Délégation est donnée à la personnes désignée ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement

- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 11 - Admissions en non-valeur

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros :

- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Section 7 - Contentieux en matière de recouvrement

Article 12 - Contrainte

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale

- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, la personne désignée ci-après bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement
-

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 du présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 13 - Autres

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux sections 6 et 7.

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)

Section 8 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 14 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques jusqu'au 30 juin 2022
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Emilie Dessaux, directrice immobilier
- monsieur Stéphane Joly, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Freddy Janky responsable de service sécurité des personnes et des biens jusqu'au 30 juin 2022
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Article 15 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

§ 1 - en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, et recouvrement des prestations et sommes mentionnées en section 6 à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)

§ 2 - en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques jusqu'au 30 juin 2022 ;
- monsieur Stephan Joly, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Denis Hermouet responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC

§ 3 - en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
 - o monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
 - o monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et l'accompagnement des projets
 - o madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
 - o monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale

§ 4 - en toute autre matière, à l'exception des litiges : entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel, relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré, se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale, mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques jusqu'au 30 juin 2022
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Stephan Joly, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Freddy Janky responsable de service sécurité des personnes et des biens jusqu'au 30 juin 2022
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Article 16 - Transactions

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 17 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques jusqu'au 30 juin 2022
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- monsieur Stephan Joly, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Section 9 - Délégués et dispositions diverses

Article 18 - Délégués

§ 1 - directeurs régionaux adjoints

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques jusqu'au 30 juin 2022
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures

§ 2 - Directeurs de services

- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- monsieur Amar Benaïssa, directeur des études, statistiques, analyses et pilotages
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- madame Séverine Broilliard, directrice des services de médiation et médiatrice
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur David Cédille, directeur du développement des compétences dans les territoires
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Katia Colin, directrice de la communication ad interim jusqu'au 30 septembre 2022
- monsieur Christophe Colombel, directeur du support logistique et SI
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Emilie Dessaux, directrice immobilier
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- monsieur Stephan Joly, directeur de la maîtrise des risques
- madame Céline Lebossé, directrice de la communication
- madame Odile Marchal, directrice de service gouvernance

§ 3 - Responsables de service

- madame Catherine Alaguillaume, responsable de service prévention et santé au travail
- madame Séverine Alexandre, responsable de service diversité et qualité de vie au travail
- madame Nathalie Augustyniak, responsable de service pilotage de la performance sociale
- monsieur Julien Arago, responsable de service administration du personnel et paie
- madame Magali Barral Collas, responsable de service de la direction de la production régionale
- monsieur Rachid Betraoui, responsable de service études, statistiques et analyses
- madame Patricia Bietry, responsable de service facilitation et créativité
- madame Elisabeth Bougheriu, responsable de service maîtrise des risques et contrôle interne
- madame Célia Boukchach, responsable de service contrôle de gestion
- monsieur Francis Carmona, responsable de service méthodes et organisation
- madame Katia Colin, responsable de service communication interne

- monsieur Christophe Collinet, responsable de service offre de service (ODS) entreprises
- madame Sandrine Gil, responsable de service insertion des publics
- madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité
- madame Nathalie Heller Barhomeuf, responsable de service formation
- monsieur Denis Hermouet responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Freddy Janky, responsable de service sécurité des personnes et des biens jusqu'au 30 juin 2022
- monsieur Hubert Larney, responsable de service développement économique et partenariats innovants
- madame Céline Laugaro, responsable de service accompagnements des projets
- madame Gwenn Le Tinier, responsable de service patrimoine immobilier
- madame Annie Masgnaux, responsable de service moyens généraux
- madame Angélique Mayet, responsable de service stratégie et innovation
- monsieur Gaël Milet, responsable de service emplois et carrières
- monsieur Fabien More, responsable de service investigations jusqu'au 31 juillet 2022
- monsieur Jean Paul Mosengo Ipaon, responsable de service support en systèmes d'information
- madame Corinne Noel, responsable de service gestion des droits (GDD)
- monsieur Tony Oswald, responsable de service production et évènementiel
- madame Karine Rivière, responsable de service développement des compétences dans les territoires
- monsieur Mario Triolo, responsable de service relations sociales
- monsieur Jérémy Vallat, responsable de service appui au pilotage et à la gouvernance
- monsieur Jean-François Vildeuil, responsable de service pilotage et qualité
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats-marchés et approvisionnements
- madame Fatiha Zerouali, responsable de service offre de service aux demandeurs d'emploi (ODS DE)

§ 4 - Responsables de Pôle et d'équipe

- madame Aurélie Bapst, responsable du pôle achats-marchés section 3
- madame Sylvia Brien, responsable du pôle gestion de parc immobilier
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC
- madame Estelle Dreno responsable d'équipe du service emploi et carrières
- monsieur Jean Paul Ekue, responsable d'équipe pilotage et qualité
- madame Cassandra Ferrari, responsable du pôle achats-marchés section 4
- madame Fatoumata Goufado, responsable d'équipe du service offre de service (ODS) demandeurs d'emploi
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- madame Karine Guep, responsable d'équipe du service gestion des droits
- madame Isabelle Jacquet, responsable du pôle comptabilité, trésorerie-prestations
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Cecile Lévêque, responsable d'équipe du service offre de services aux entreprises
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques
- monsieur Charles Noguera, responsable du pôle habilitations
- madame Dominique Pagnon-Chaveau, responsable du pôle reporting
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 19 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 20 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2022-24 DS DR du 16 mai 2022 abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 27 juin 2022.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2022-30 DS Agences du 27 juin 2022

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2022-24 du 1er avril 2022 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,

Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences aux fins d'exécution du service public de l'emploi, pour signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées:

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégataires

§ 1 - directeurs et directrices d'agence

- monsieur Mohamed Adjarafi, directeur de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- madame Nozha Ajmi, directrice de pôle emploi Drancy
- monsieur Loïc Alexandre, directeur de pôle emploi Nemours
- madame Laétitia André, directrice de pôle emploi Gonesse
- madame Christelle Andrieu, directrice de pôle emploi Lagny sur Marne
- monsieur Frédéric Audry, directeur de la plateforme de traitement centralisé IDF
- monsieur Mohamed Ayoun, directeur de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Selma Balit, directrice de pôle emploi Rogny sous Bois
- madame Sabrina Barreiro, directrice de pôle emploi Cergy
- madame Patricia Belland Peron, directrice de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Eric Bellier, directeur de pôle emploi Savigny le Temple
- monsieur Adel Ben Othman, directeur de pôle emploi Stains
- monsieur Pierre Bensaid, directeur de pôle emploi Herblay
- monsieur Luc Berguerand, directeur de pôle emploi Sainte Geneviève des Bois
- madame Elisabeth Bertolus, directrice de pôle emploi Rueil Malmaison
- madame Jocelyne Besnard, directrice de pôle emploi Arpajon
- madame Cécile Blanchard, directrice de pôle emploi Cachan
- madame Nathalie Bobichon, directrice de pôle emploi Noisy le Grand
- madame Nadia Bouaza, directrice de pôle emploi Bondy
- monsieur Sami Bourekha, directeur de pôle emploi Vincennes
- madame Bouchra Bouyahya, directrice de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Brigitte Cabral, directrice de pôle emploi Tremblay en France
- madame Stéphanie Caillat, directrice de pôle emploi Argenteuil
- madame Maïmouna Camara, directrice de pôle emploi Puteaux
- monsieur Jean Christophe Carrot, directeur de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Soukayna Ceulemans, directrice de pôle emploi Anthony
- madame Anne Chanron, directrice de pôle emploi Champigny sur Marne
- monsieur Romain Charlopin, directeur de pôle emploi le Blanc Mesnil

- madame Nadia Chelghoum, directrice de pôle emploi Saint-Ouen à compter du 1er juillet 2022
- monsieur Jean Marc Chevalin, directeur de pôle emploi Colombes
- monsieur Samuel Citron, directeur de pôle emploi Saint Ouen jusqu'au 30 juin 2022
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Sylvie Collin, directrice de pôle emploi Sartrouville
- madame Virginie Coquart, directrice de pôle emploi Bezons
- monsieur Stéphane Crusoe, directeur de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Nathalie Cuna, directrice de pôle emploi Vitry sur Seine
- monsieur Manuel De Arriba, directeur de pôle emploi Avon
- madame Murielle De Calbiac, directrice de pôle emploi Maison Alfort/Alfortville
- madame Anne De Vasconcelos, directrice de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Cédric Deboutin, directeur de pôle emploi Domont
- madame Dorothée Delluc, directrice de pôle emploi Longjumeau
- monsieur Eric Demouy, directeur de pôle emploi Dammaries-les-Lys
- madame Maud Derreux, directrice de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Pascal Deveau, directeur de pôle emploi Sevrans
- monsieur Laurent Dillies, directeur de pôle emploi Saint Gratien
- monsieur Farid Djabali, directeur de pôle emploi Aéroportuaire Roissy CDG
- madame Zohra Douchi, directrice de pôle emploi Conflans Saint Honorine
- madame Béatrice Dumontier, directrice de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Nadia El Jarroudi, directrice de pôle emploi Boulogne Billancourt
- madame Dalida El Ougli, directrice de pôle emploi Clichy sous Bois
- madame Muriel Fagnoni Watson, directrice de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Louis Frédéric Feldmann, directeur de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Fernandez, directrice de pôle emploi Persan
- monsieur Georges Ferreira, directeur de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Florence Fourgnaud, directrice de pôle emploi Meaux
- monsieur Philippe Garderes, directeur de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- monsieur Christophe Garreau, directeur de pôle emploi Etampes
- monsieur Denis Gauberville, directeur de la plateforme de traitement centralisé de Lieusaint
- madame Françoise Gautier, directrice de pôle emploi L'Hay les roses
- madame Géraldine Gérard, directrice de pôle emploi Juvisy sur Orge
- madame Marjorie Goetz, directrice de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Maud Greneche, directrice de pôle emploi Savigny sur Orge
- madame Nathalie Hachet, directrice de pôle emploi Créteil
- monsieur Eric Haddad, directeur de pôle emploi Poissy
- madame Chloé Hee, directrice de pôle emploi Dourdan
- monsieur Olivier Henriët, directeur de pôle emploi Montmorency
- madame Erika Heresmann, directrice de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Belkacem Ihallaine, directeur de pôle emploi Levallois Perret
- madame Catherine Jacob, directrice de pôle emploi Montrouge
- madame Lamia Jacob Manjoo, directrice de pôle emploi Chennevières
- monsieur Stéphane Jacquier, directeur de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Pierre Jonquais, directeur de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Astrid Jouannon, directrice de pôle emploi Ermont
- madame Stéphanie Kanner, directrice de pôle emploi Clichy la garenne
- madame Nathalie Kany, directrice de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- monsieur Olivier Kozak, directeur de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Isabelle Kugeler, directrice de pôle emploi Paris 5 et 13 ème Daviel
- madame Lucile Lahaye, directrice de pôle Maisons Alfort/Alfortville
- madame Rayda Lakhal, directrice de pôle emploi Noisy-le-Sec
- monsieur Joachim Langlois, directeur de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Marie Leclercq, directrice de pôle emploi Epinay sur seine
- madame Séverine Leduc Wisniowski, directrice de pôle emploi Sarcelles
- madame Nathalie Leroy, directrice de pôle emploi Evry

- monsieur Cyrille Lhemery, directeur de pôle emploi Plaisir
- monsieur Rudy Libos, directeur de pôle emploi Provins
- madame Nathalie Lorient, directrice de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Frédérique Louet, directrice de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Christophe Mahieu, directeur de pôle emploi La Ferté sous Jouarre
- madame Claire Mallet, directrice de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- madame Ndeye Mancadiang Bouric, directrice de pôle emploi Trappes
- madame Anne Marie Martinez, directrice de pôle emploi Brie Comte Robert
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de pôle emploi Chelles
- monsieur Ahmed Mechat, directeur de pôle emploi Nanterre
- madame Ourida Meziani, directrice de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir à compter du 1er juillet 2022
- madame Céline Michelet, directrice de pôle emploi de Choisy le Roi
- madame Brigitte Muylaert, directrice de pôle emploi Livry Gargan
- madame Florence Parsoire, directrice de pôle emploi Saint Germain en Laye jusqu'au 30 juin 2022
- monsieur Olivier Paschung, directeur de la plateforme Services à distance
- madame Stéphanie Pelletier, directrice de pôle emploi Les Mureaux
- madame Myriam Pelote, directrice de pôle emploi Paris 1, 2, 3, et 4ème Paul Lelong
- madame Gaëlle Penhoet, directrice de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Geneviève Perrin, directrice de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Angélique Perseval, directrice de pôle emploi Gennevilliers
- madame Patricia Poirier, directrice de pôle emploi Corbeil Essonne
- madame Delphine Pollet, directrice de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- monsieur Jean-Paul Pontic, directeur de pôle emploi Coulommiers
- madame Florence Pottier, directrice de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Philippe Raffin, directeur de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme prestations et formations
- monsieur Domingos-Silvino Ramos Furtado, directeur de pôle emploi Garges les Gousses
- madame Emmanuelle Renard, directrice de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Sylvie Rieussec, directrice de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur José Manuel Rodriguez Gomez, directeur de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Benito Ruiz, directeur de pôle emploi de Versailles
- madame Mylène Segal, directrice de pôle emploi Ivry sur seine
- monsieur Jean Louis Stoquer, directeur de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Marceau Strub, directeur de pôle emploi Paris Jean Moulin
- madame Laurence Thibaut, directrice de pôle emploi Les Ulis
- madame Meryem Thomann, directrice de pôle emploi Villejuif
- monsieur Guillaume Tison, directeur de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Sandrine Tomczak, directrice de pôle emploi Brunoy
- madame Valérie Tourigny, directrice de pôle emploi Torcy
- monsieur Philippe Traverse, directeur de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Etienne Tricheux, directeur de pôle emploi Bagneux
- monsieur Eric Troquereau, directeur de pôle emploi Bobigny
- monsieur Sébastien Vaillant, directeur de pôle emploi Pantin
- madame Nathalie Vernon, directrice de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye à compter du 1er juillet 2022
- monsieur Jean François Viroit, directeur de pôle emploi Mitry Mory
- madame Audrey Vottero, directrice de pôle emploi Taverny
- monsieur Omar Zouaoui, directeur de pôle emploi Palaiseau

§ 2 - directeurs et directrices d'agence adjoints

- monsieur Thomas Alexandre, directeur adjoint de pôle emploi Evry
- madame Catherine Amiri, directrice adjointe de pôle emploi Trappes
- madame Aurélie Anton, directrice adjointe de pôle emploi Ermont
- madame Arielle Baratiny, directrice adjointe de pôle emploi Aulnay sous Bois

- madame Samira Belhoul, directrice adjointe de pôle emploi Nanterre
- madame Salima Benhadi, directrice adjointe de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Fatiha Bennacer, directrice adjointe de pôle emploi Brunoy
- madame Nelly Berneron, directrice adjointe de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Catherine Bloch, directrice adjointe de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Marie Josèphe Bonhomme Folch, directrice adjointe de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Lakhdar Boukahil, directeur adjoint en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Myriam Cailloux Masse, directrice adjointe de pôle emploi Garges les Gonesse
- madame Nathalie Chaix, directrice adjointe de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Nadia Chelghoum, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney jusqu'au 30 juin 2022
- monsieur Tony Delamarre, directeur adjoint de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Patricia Doux, directrice adjointe de pôle emploi Boulogne Billancourt
- madame Malgorzata Durand Mille, directrice adjointe de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Ymen Fath, directrice adjointe de pôle emploi Bondy
- madame Valérie Favrot, directrice adjointe de pôle emploi Issy-les-Moulineaux
- madame Nathalie Feliz Rigault, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Anne Marie Fevery, directrice adjointe de pôle emploi Sartrouville
- madame Laurence Fifi, directrice adjointe de pôle emploi Cergy
- madame Sandrine Frette, directrice adjointe de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Régine Gabrysiak, directrice adjointe de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Nicolas Glory, directeur adjoint de pôle emploi Antony
- monsieur Wilfrid Goyat, directeur adjoint de la plateforme de traitement centralisé
- madame Faten Hadjaj, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Samia Hadji, directrice adjointe de pôle emploi de Meaux
- monsieur Olivier Hauwel, directeur adjoint de pôle emploi Cergy
- madame Florence Hugon, directrice adjointe de pôle emploi Evry
- madame Aude Klein, directrice adjointe de pôle emploi Cergy
- madame Claire Kouadio, directrice adjointe de pôle emploi Sarcelles
- madame Violaine Lafarguette, directrice adjointe de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Marie Lannes, directrice adjointe de pôle emploi Nanterre
- madame Christine Le Brumant, directrice adjointe de pôle emploi Neuilly sur Marne
- madame Orée Le Coz, directrice adjointe ad-interim de pôle emploi Roissy CDG jusqu'au 30 juin 2022
- madame Marie Leperlier, directrice adjointe de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Anne Letort, directrice adjointe de pôle emploi Marisons Alfort
- madame Cendrine Lhuillier, directrice adjointe de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur David Lointier, directeur adjoint de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Gwendoline Lorino, directrice adjointe de pôle emploi Poissy
- monsieur Romain Lucet, directeur adjoint de pôle emploi Créteil
- madame Sonia Marminat, directrice adjointe de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Laurent Martin, directeur adjoint de pôle emploi de Mantes la Jolie
- monsieur Antoine Mattei, directeur adjoint de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Siham Mcharek, directrice adjointe de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Ourida Meziani, directrice adjointe de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel jusqu'au 30 juin 2022
- monsieur Fabrice Millon Desvignes, directeur adjoint de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Ahmad Molaei, directeur adjoint de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Sandrine Montessuy, directrice adjointe de pôle emploi Courbevoie
- madame Françoise Nanni, directrice adjointe de pôle emploi Chessy
- madame Delphine Pellerin, directrice adjointe de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Bélinda Perrot, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Olivier Pinheiro, directeur adjoint de pôle emploi de Saint Denis
- madame Monique Pipitone, directrice adjointe de pôle emploi Champigny-sur-Marne

- monsieur Pascal Poulet, directeur adjoint de la plateforme de traitement centralisé
- monsieur Jean Michel Prevost, directeur adjoint de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Christine Prieur Habib, directrice adjointe de pôle emploi Argenteuil
- madame Valérie Rannou, directrice adjointe de pôle emploi Montrouge
- madame Véronique Renvoise, directrice adjointe de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Valérie Servat, directrice adjointe de pôle emploi Stains
- monsieur Denis Tenneguïn, directeur adjoint de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Stéphanie Tison, directrice adjointe de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Patricia Touzet, directrice adjointe de la plateforme S@D
- madame Josiane Triolet, directrice adjointe de pôle emploi Aubervilliers
- madame Christine Van den Brule, directrice adjointe de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Klervia Vasse Delalande, directrice adjointe de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Catherine Vastel directrice adjointe de pôle emploi Antony
- madame Nathalie Vernon, directrice adjointe de pôle emploi Versailles jusqu'au 30 juin 2022
- madame Marie Alexia Veyer, directrice adjointe de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Antoine Volclair, directeur adjoint de pôle emploi Noisy le Sec
- monsieur Rudy Yerle, directeur adjoint de pôle emploi Paris Genevoix

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Sylvie Aboosi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- monsieur Alexandre Abdul, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Nazha Achaaban, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mureaux
- madame Blandine Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Ségolène Adenot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- madame Stéphanie Adia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Gargèges
- madame Samia Adjaoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Rachida Ait Atmane, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Mélanie Akoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Odette Alaye, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Sophia Ali Mokbel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- monsieur Karl Allera, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Karima Allouache, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Catherine Allouch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Christina Almeida, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- madame Catherine Amiel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammaries les Lys
- madame Ikrame Amine, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Marilyne Amistadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Aziza Amoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Nadia Amrani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Malika Amri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy sous Bois
- monsieur Nivo Andrian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Nora Angot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Jean Patrick Anicet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Anne Line Anicet Joliclerc, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Vanessa Antoine, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- monsieur Jean Pierre Antoinette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Nathalie Antunes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons

- madame Samira Aouad, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Claire Arenales del Campo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Lourdes André Aroquianadin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Souhil Asmaa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Laetitia Auble, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bretigny sur Orge
- madame Géraldine Audibert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Sarcelles
- monsieur Xavier Axel Audran, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Patricia Aury, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Hélène Avignon, responsable d'équipe en agence de Saint-Ouen-L'Aumône
- monsieur David Aziza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Nabil Azouigui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte Genevieve des Bois
- monsieur Ahmed Azzimani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Fatou Ba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières
- monsieur Adhal Bara, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- madame Marie Laure Baril, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Barbara Bariol, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Sandra Barret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Christine Basile, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Adeline Bayounguisa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- monsieur Alain Beaufort, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Celine Bedos, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Assia Belajel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- monsieur Arnaud Belalan Boucher, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Moussa Benabdallah, responsable d'équipe en agence Drancy
- madame Kdija Benaissa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Isabelle Benard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le sec / Romainville
- madame Safae Benbaba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Marie Benbraham, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Nadia Benkada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Vincent Bennati, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Raja Bennhass, responsable d'équipe à la plateforme de traitement centralisée Courbevoie
- madame Samia Bensalem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Hay Les Roses
- madame Rabia Bentounes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- monsieur Malek Berkane, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuill
- monsieur Lucien Bernard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Abdelkhalder Berrabah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- monsieur Radouan Berrichi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- monsieur Erik Bessiere, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Valérie Bezault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Isabelle Bignon Lecointe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers

- madame Betty Bipat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Zahia Bitari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- monsieur Winfried Biyong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Vanessa Blasutig, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Sébastien Blier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Pascale Bobet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy sur Orge
- madame Chloé Boccon Gibod, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Haÿ le Roses
- monsieur Chama Boillon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Blandine Bonelli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Cindy Bonnet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- madame Bénédicte Borel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort / Alfortville
- madame Almudena Borja, responsable d'équipe en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Ouria Bouadla, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay en France
- madame Amel Bouchaib, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Nadia Bouhenia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- madame Houssna Bouhsen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- monsieur Nabil Boukhzar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- monsieur Boualem Boulahia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Elise Bordais, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- monsieur Brice Bourgeois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Céline Bourgeois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Chantale Bourgeois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Fadila Boussaid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Nathalie Braun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- monsieur Hervé Bricout, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- madame Stéphanie Brisac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen
- monsieur Laurent Brugal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Anne Brule, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Brigitte Calleya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Mariel Calme, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Tatiana Camus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- madame Sladana Cancarevic, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie Les Lys
- monsieur Sylvain Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Emilie Caro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte Genviève des Bois
- madame Melissa Castanares, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Pascale Casteilla Ferrer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Felice Castelnau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Mougilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Sylvie Charlery, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Guillaume Chatel responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Carla Chau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Nathalie Chaumeton, responsable d'équipe en agence de Montrouge

- madame Catherine Chaville, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry sur Seine
- madame Betty Chebouti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Jean Sébastien Cherubini, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- monsieur Adrien Chinn, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Marie Laurence Chniri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dourdan
- madame Valérie Cholet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Cindy Ciminelli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Fernando Coelho Rojas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Valérie Clauss, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Violeta Coester, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Cathy Cœur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Claire Coignet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Evelyne Colin, responsable d'équipe en agence de Palaiseau
- madame Lucrèce Collinet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Claire Colombani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Cécile Comuce, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Marine Coqblin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Chantal Courbet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Virginie Cournut, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la jolie
- monsieur Didier Crater, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Virginie Croison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Anabela Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Sandra Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Stéphane Dalens, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Franck Dallemagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Salima Daoud, responsable d'équipe de pôle emploi Antony
- madame Manuela Daphne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort
- monsieur Xavier Dauchart, responsable d'équipe en agence Paris 19ème Armand Carrel
- madame Maria De Lurdes Alves, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy Le Grand
- monsieur Pierre De Menditte, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Frédérique De Wissocq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Fabien Debayle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Sylvie Defoing, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Sylvie Del Mastro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Sophie Delamaire, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Jacynthe Delannay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Sylvie Delaunay Michel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Christine Delhasse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Sylvie Delisle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Olivia Dely, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Montreuil sous Bois
- madame Kadidia Dembele, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers

- madame Véronique D'Erceville, responsable d'équipe de pôle emploi Antony
- madame Anne Gaelle Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Marie Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Audrey Descoust, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Gwendeline Deslandes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Franck Desnoyer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Fabienne Despagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Hinde Dhiba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Delphine Di Cicco, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy-en-Brie
- monsieur Madeira Diallo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Mate Diamant, responsable d'équipe de pôle emploi La Courneuve
- madame Titem Djelil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Marie Aline d'Oliveira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières sur Marne
- madame Isabelle Dos Santos, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Fabrice Douay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Nagnouma Doumbia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Emmanuelle Drean, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Pantin
- madame Stéphanie Dreneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Marie Chistine Dubois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- madame Annabelle Duffour, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Françoise Dulio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Régis Dumeé, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- madame Stéphanie Durand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vitruve
- monsieur Christophe Duranthon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Jessica Duverceau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Kheira Eddrief, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Fatma El Moatamid, responsable d'équipe en agence de Pantin
- monsieur Olivier Eloi Adolphe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Habiba Es Sedik, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Soraya Es Seyed, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Aurélie Escudero, responsable d'équipe en agence de pôle Issy les Moulineaux
- madame Nageoi Fajri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny sous Bois
- madame Pierrette Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Sandrine Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- monsieur Hedi Fattahi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny sur Orge
- madame Nella Faucon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Anissa Fellah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry sur Seine
- madame Christelle Ferre Bujwilo, responsable d'équipe en agence de pôle Longjumeau
- madame Isabelle Fevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie les Lys
- monsieur Florian Figari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Juliette Flacks, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- madame Laurence Forestal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge

- monsieur Loïc Fourdain, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brétigny sur Orge
- madame Sylvie Fraisse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry sur Seine
- madame Ketsia Francillonne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Richard Franco, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Julie Frisson, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny sur Orge
- madame Sandrine Gabon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry Gargan
- madame Fatima Gacem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- madame Niematallah Gaizi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Claire Galiana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Isabelle Galli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le sec / Romainville
- monsieur Serge Gaudichon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- madame Myriam Gaultier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine
- monsieur Didier Gauthy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Catherine Georges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame France Lise Gervais, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Oirdia Ghili, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy la Garenne
- madame Anne Ginies, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous Bois
- monsieur Thierry Glo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- monsieur Julien Godillon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Maria Teresa Gomez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand
- monsieur Jean François Gomez Nombela, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Maria Goncalves, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Mélanie Gonzalez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Sonia Goudjil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Sophie Gourray, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Jean-Christophe Gourvest, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Isabelle Gréard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- madame Pascale Grelier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Seda Grigoryan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Khalid Groum, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- madame Anne Guegan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- monsieur Rodrigue Guérande, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Catarina Guérin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Frédérique Guillard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sylviane Guillaume, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Germain en Laye
- madame Estelle Gutman, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent sur Marne
- madame Kpessou-Sylvie Guyonnet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans Sainte Honorine
- madame Vanessa Hanany-Jacques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Claire Hardion, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- monsieur Jérôme Hausvirt, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Marianne Hebert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Vanessa Henriot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Mariannick Herrero, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux

- monsieur Guillaume Hilleraud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Seraphine Hippolyte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Frédérique Honrado, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- madame Magalie Horem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault Combault
- monsieur Nassim Houari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexandra Houdaille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- monsieur Frank Hubert, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Hélène Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Anne Sophie Huot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- monsieur Youssouf Iblaghen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Nouja Idjakirene, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Bénédicte Igier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Sandrine Jaget, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Sophie Jallon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay en France
- madame Morgane Jaworski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val-d'Europe
- madame Catherine Jeaneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Marie Flore Jean Louis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Laurence Jego, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Juvisy sur Orge
- monsieur Jason Jobert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Vanessa Jokhoo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8, 9ème Saint Petersburg
- monsieur Anthony Joliet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Hanene Karboub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Amel Karrouchi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Hélène Kazamarande, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisée de Paris
- monsieur Yacine Kerbache, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Sabrina Kerkoub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Neuilly sur Marne
- madame Marie Line Kervoelen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- madame Fouzyia Kerzazi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Roxane Khayvongsone, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sylvie Kherdjemil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Ange Manuela Koudou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux
- monsieur Rhim Kouiten, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Nadia Krimi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- madame Anna Krukowski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- madame Stéphanie Kuhn, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Boulevard Ney
- madame Delphine Labelle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux / Meudon
- madame Aurore Lacot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Sylvie Laffon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Naila Lahmar, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance

- monsieur Abdelaziz Lajnef, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Valérie Lamande Rouet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- monsieur Fabien Lambry, responsable d'équipe en agence Noisy le Sec
- monsieur Stéphane Laporte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges Les Gonesse
- monsieur Abdelkader Larbi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Geneviève Larpent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Keltoum Lassau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Patricia Lavergne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- madame Pascale Lavocat Dubuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Salema Le Boubennec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Jean Le Henaff, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Sylvie Le Jehan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Tiphaine Le Layo, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Arnaud Lebrun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Delphine Lecamus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry Châtillon
- madame Isabelle Leclerc Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- monsieur Pierre Lecomte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Sebastien Leconte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brie Comte Robert
- monsieur Eric Lecorbeiller, responsable d'équipe en agence de Gonesse
- madame Delphine Lefevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Patrick Legerot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Virginie Lelong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy le roi
- monsieur Samuel Lemoine, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Gaelle Lemonnier Duaygues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Jérémy Lener, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- madame Valérie Lengrand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous Bois
- madame Stéphanie Lepingle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Jérémy Leplatre, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme services à distance
- monsieur Jean François Leportier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Virginie Lequenne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur seine
- madame Isabelle Letellier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vity-Châtillon
- madame Valérie Letinier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Anne Levasseur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- monsieur Philippe Lhardy, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Nathalie L'Hoste, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Emmanuelle Lombart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Nicolas Lopatinsky, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Christine Lorin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Cyrielle Lucas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'Aumone

- monsieur Michel Ludig, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Jenna Luvini, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Sec
- monsieur Wilfrid Mabika-Vindou, responsable d'équipe en agence de Champigny-sur-Marne
- monsieur Rémi Maclet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Nabil Madani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Blandine Madembo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Boulevard Ney
- madame Odile Madi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen-L'Aumône
- madame Valérie Mahe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- monsieur Frédéric Maillot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Anita Malamba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve monsieur Mohamed Malek, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Aurélie Malingre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Mamar Mamouni, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Najat Manssouri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'aumone
- monsieur Marc Manyri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Nathalie Marent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny le Temple
- madame Lilah Martin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Caroline Martinez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Laurence Martinez Benito, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Stéphanie Mary-Maison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- monsieur Luc Masson, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- madame Pauline Massy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil Malmaison
- madame Lydia Mathez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- madame Laure Mathivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- monsieur Jean Mazic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Myriam Mazouz, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Nadia Megdoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- monsieur Paul Menges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Christie Merancier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Béatrice Mercier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Romain Meslier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne Billancourt
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Beatrice Mével, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- monsieur Niazul Miah, responsable d'équipe en agence de Saint Ouen
- monsieur Olivier Mignot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Andrée-Gaëlle Milala, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Manuel Moenza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Hanane Mokhtari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- monsieur Adolphe Mombela E Ompanda, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Roissy CDG
- madame Isabelle Monjoly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Elisabeth Monti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Marie Hélène Morin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes

- madame Magali Morlot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- madame Adélaïde Désirée Mpondo Epee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Carine Muller, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent sur Marne
- madame Scholastique Murebwayire, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand
- madame Alexandra Nadot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans Sainte Honorine
- madame Marie Françoise Nallamoutou, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Merveille Ndoumbe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Monique Malika Nedjar, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Isabelle Negri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Reuil Malmaison
- madame Julie Ngo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Sandrine Ngoky, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisée Courbevoie
- madame Marianne Nicoulin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Eve Prisca Nielbien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Rachid Ninach, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Laurence Noblet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Marie Sylvia Norca, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Younes Nourizadeh, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Sandrine Ntumba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Uboetsi Sandra Okoua, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Yves Ortega, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Maria Ortiz Sanchez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- monsieur Kaci Ouachek, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Chafia Ouadah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous bois
- madame Zohra Ould Mohamed, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Didier Pages, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Manon Papa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous Bois
- madame Maryvonne Parcheminal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny sur Orge
- madame Caroline Pauc, responsable d'équipe en agence de Pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Anna Paul de la Fuente, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Sophie Pavan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Darko Pavlovski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Eric Pedron, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté sous Jouarre
- madame Stéphanie Peigne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort
- madame Stéphanie Penon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexia Perez, responsable d'équipe en agence de Savigny le Temple
- madame Sandrine Perie, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à Distance
- madame Pascale Perrin Monlouis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Isabelle Pervilhac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil Malmaison
- monsieur Joan Petyt, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Sandrine Peyrol, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Annie Peyrot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations

- madame Jessica Pezet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- monsieur Richard Piat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Stéphanie Pierrot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Sandrine Pinheiro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Cathy Pinto, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Irène Pitel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Christophe Pitoux, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Kelly Polet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- monsieur Olivier Pollet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- monsieur Romain Ponsot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Véronique Pontello, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Hélène Pouech, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen
- madame Christine Pournier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Valerie Pouteau, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Isabelle Pouzet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- madame Christelle Preauchaat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Julie Puglia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Frédéric Quemy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Frédéric Rabeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- madame Anne Marie Rafa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Baumarchais
- madame Véronique Rakotomanana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry Châtillon
- monsieur Claude Ravenel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Myriam Rebbouh, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- monsieur Nicolas Renault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Radia Rezzouk, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- madame Catherine Ribon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny le Temple
- monsieur Pascal Riffard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Elodie Rivière Tang, responsable d'équipe en agence de pôle emploi 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Stéphanie Robby, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Philippe Robert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Céline Robin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne Billancourt
- monsieur Arnaldo Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux / Meudon
- madame Manuela Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Alixia Rodriguez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Audrey Roilland, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- madame Anne-Sophie Romagny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- monsieur Ronan Rosec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Laurence Roulon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Virginie Royer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Mirjam Rudin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Leila Rui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong

- madame Naoelle Saadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Anne Sabatino, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- madame Catherine Saintigny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi AVS placement Artistes
- monsieur Adrien Sala, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg
- monsieur Amal Salah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- madame Emmanuelle Saliani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Nadia Sallami, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- madame Maud Salmon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- monsieur Gilles Saloy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Catherine Sanchez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- monsieur Adrien Sanchez Servin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Aminata Sangare, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort
- madame Sabrina Sapotille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand
- madame Fatima Zahra Sassi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Cécile Sassus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Innocente Sathoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Sylvie Sauteur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Virginie Sauvage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- monsieur Fabien Schaller, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Isabelle Scilla, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Versailles
- madame Blandine Sebdoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny sur Marne
- madame Marie Sylvie Seguin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Najed Sehri, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme compte personnel de formation
- madame Solène Seigneur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Jamila Serhane, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand
- monsieur Joaquim Severino, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand
- monsieur Juba Si Tayeb, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Corinne Sidot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Alexandra Sinnan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté sous Jouarre
- madame Jacqueline Sirven, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Boy Sissoko, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- madame Batouli Soilihi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Isabelle Soriano, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Nadiya Soufi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny sous Bois
- monsieur Fabrice Soulage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- monsieur Rajiv Soundur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Pascale Soyer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- monsieur Pascal Stamm, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Eléonore Sy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- monsieur Ichrak Targhi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Béatrice Tayebi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy

- madame Laila Tebbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Benoît Terrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersbourg
- monsieur Dominique Tétard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Barbara Theys, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry Châtillon
- madame Magalie Thiolier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny sur Marne
- madame Helene Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny sur Marne
- madame Karine Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi les Ulis
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy Le Roi
- monsieur José Tinoco Almeida, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Nathalie Todouawoga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- monsieur Zakaria Tommis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil
- madame Juliette Toribio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Arakama Toure, responsable d'équipe en agence de Domont
- madame Valerie Touya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Alain Tranchevent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Marieme Traore, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Noémie Travers, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Fabienne Truffaux, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Frédérique Ulloa Del Toro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Stella Vabaglio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault Combault
- madame Myriam Vanhee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Rachel Varin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Michel Veiga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Grégory Venault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Chantal Vesta Lovergne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen
- madame Aurélie Vieira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Maur
- madame Dilia Vieira Oliveira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Sylvie Vilmot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault Combault
- madame Catherine Vivies Trovoda, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny sur Marne
- monsieur Rosaire Vodouhe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Catherine Walter, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Linda Wasilewski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- monsieur Franck Yonboue, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Salima Youcef, responsable d'équipe en agence de Noisy le Sec
- monsieur Faycal Zaimeche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Marie Rose Zaynoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- monsieur Yael Zbili, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Nabila Zerkoune, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Gratien
- monsieur Mohamed Naoufel Ziane, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Karima Ziani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne Billancourt
- monsieur Jacques Zoulikian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix

§ 4 - référents métier

- madame Angélique Ade, référent métiers de pôle emploi Fontenay sous Bois
- monsieur Mounir Adjal, référent métiers de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Karim Aghroud-Franc, référent métiers de pôle emploi Drancy
- madame Delphine Aguessy, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- monsieur Wenceslas Aguey, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- madame Siham Aissa, référent métiers en plateforme de la plateforme de traitement centralisé IDF
- monsieur Hassan Ait Assou, référent métiers de pôle emploi Issy les Moulineaux
- monsieur Farid Ait El Haj, référent métiers de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Mirna Al Ali, référent métiers de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Ana Carina Albino, référent métiers de pôle emploi La Courneuve
- madame Nabila Alitouche, référent métiers de pôle emploi La Courneuve
- madame Anne Alves Chagrot, référent métiers de pôle emploi Choisy Le Roi
- madame Stephanie Amasse, référent métiers de pôle emploi Champigny sur Marne
- monsieur Amine Ammar, référent métiers de pôle emploi Brunoy
- monsieur Erik Apostolos, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Karim Asfour, référent métiers de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Ghislaine Andeme, référent métiers de pôle emploi Pantin
- madame Fethiye Atan, référent métiers de pôle emploi Bobigny
- madame Eddi Belbachir, référent métiers de pôle emploi Sevran
- madame Emmanuelle Bellanger, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Fairouz Bendjebbour, référent métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Jugurtha Ben Mebarek, référent métiers de pôle emploi Ivry sur seine
- madame Elodie Benaziz, référent métiers en mission de pôle emploi AVS placement technicien
- madame Celine Berlinger, référent métiers de pôle emploi Avon
- monsieur Francois Bernard, référent métiers de pôle emploi Chennevières sur Marne
- madame Julie Bernard, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Rosaria Berne, référent métiers de pôle emploi Gennevilliers
- monsieur Naouel Berrak, référent métiers de pôle emploi Stains
- madame Felismina Betourne, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Elise Blancher, référent métiers de pôle emploi Levallois Perret
- madame Hakima Boumahdi, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Laure Bourbon, référent métiers de pôle emploi Cachan
- madame Odile Bourdier, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Naima Bourhane, référent métiers de pôle emploi Ivry sur Seine
- monsieur Rachid Boussena, référent métiers de pôle emploi Pantin
- madame Emmanuele Bouvart, référent métiers de pôle emploi Créteil
- monsieur Frederic Branger, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Arnaud Brissart, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Anne Buxerolles, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Nicolas Campos, référent métiers de pôle emploi Antony
- monsieur Jean-Philippe Cao, référent métiers de pôle emploi Garges-lès-Gonesse à compter du 1er juillet 2022
- madame Corinne Caramadre, référent métiers de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- monsieur Avelino Cardoso, référent métiers de pôle emploi Taverny
- madame Delphine Carneiro Meireles, référent métiers de pôle emploi Domont
- madame Elisabeth Cauchois, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Milene Chartrain, référent métiers de pôle emploi Trappes
- madame Laétitia Chastas, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Sandrine Chelighem, référent métiers de pôle emploi Villejuif
- madame Sylvie Cinar, référent métiers de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Bruno Cocozza, référent métiers de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Catherine Colucci, référent métiers de pôle emploi Dammarie les Lys

- madame Marie Constant, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Jean Francois Cornet, référent métiers de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Stephane Cornette, référent métiers de pôle emploi Courbevoie
- madame Anna Coscia, référent métiers de pôle emploi Savigny Le Temple
- monsieur Julien Cuffel, référent métiers de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Olivier D'Abunto, référent métiers de pôle emploi Montmorency
- madame Lydia Daninthe, référent métiers de pôle emploi Ivry Sur Seine
- madame Veronique Daudin, référent métiers de pôle emploi Mitry Mory
- monsieur Jean Pierre Dauvergne, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Ludivine De Quelen, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- madame Carla De Sa Rodrigues, référent métiers de pôle emploi Saint Maur des Fossés
- monsieur Emmanuel De Sousa, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand
- madame Aurelia Debeaune, référent métiers de pôle emploi Aulnay sous Bois
- madame Sylvie Delhomme, référent métiers de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Handan Demirkan, référent métiers de pôle emploi Villeneuve saint georges
- monsieur Bilal Derkaoui, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Stéphanie Derras, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Agnès Desjouis, référent métiers de la plateforme de contrôle de recherche d'emploi
- madame Assata Dia, référent métiers de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Simone Diallo, référent métiers de pôle emploi Versailles
- madame Mariatou Diarra, référent métiers de pôle emploi roissy CDG
- madame Marie Céline Dieng, référent métiers de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Claire Dijoux, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Linda Diomar, référent métiers de pôle emploi Viry Châtillon
- monsieur Stephane Doigneaux, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Odile Dolape, référente métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Guy Dorsan, référent métiers de pôle emploi Sevran
- monsieur Florian Ducourtioux, référent métiers de pôle emploi Etampes
- monsieur François Duhalde, référent métiers de pôle emploi Argenteuil
- madame Erika Duogene, référent métiers de la plateforme prestations formations
- monsieur Arnaud Durand, référent métiers de pôle emploi Garges lès Gonesses
- monsieur Marc Ebzant, référent métiers de pôle emploi Sainte Geneviève des Bois
- monsieur Birol Ekici, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- madame Leila El Boubkri, référent métiers de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Olivier Engel, référent métiers de pôle emploi Levallois Perret
- monsieur Philippe Espagnac, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Jérôme Etienne, référent métiers de pôle emploi Saint Gratien
- madame Christine Farre, référent métiers de pôle emploi Conflans Sainte Honorine
- madame Marwan Fath, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- monsieur Philippe Fauries, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Correly Fayete, , référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Monserrat Felicite, référente métiers de pôle emploi Les Mureaux
- madame Celine Fichet, référent métiers de pôle emploi Plaisir
- monsieur Mathieu Fortier Lhost, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Pilar Fouasse Anton, référent métiers de pôle emploi Maisons Alfort / Alfortville
- madame Martine Foucher, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Nathalie Frade, référent métiers de pôle emploi Villejuif
- madame Sarah Gardent, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Elisabeth Gatine, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Virginie Genty, référent métiers de pôle emploi Champigny sur Marne
- madame Monaa Gharsa, référent métiers de pôle emploi Poissy
- madame Veronique Gosselin, référent métiers de pôle emploi Issy les Moulineaux / Meudon
- madame Elodie Gouffier, référent métiers de pôle emploi Meaux
- monsieur Henri Greve, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Anne Grobon, référent métiers de pôle emploi Dammarie les Lys
- monsieur Flory Grubis, référent métiers de pôle emploi Nogent Sur Marne

- madame Martine Gueho, référent métiers de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Leila Guessyere, référent métiers de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Christophe Guilleman Vignoli, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Virginie Guillot, référent métiers de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- madame Leila Hamani, référent métiers de pôle emploi Montreuil sous Bois
- monsieur Guillaume Hennuy, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Virginie Heras, référent métiers de pôle emploi Versailles
- madame Samia Ikhentane, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Patrice Jean Marie, référent métiers de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Isabel Jezo, référent métiers de pôle emploi Guyancourt
- madame Marie Odile Kanuty, référent métiers en plateforme de la plateforme S@D
- madame Leila Kara, référent métiers de pôle emploi Herblay
- madame Rabia Khabbiza, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Cherazed Kheroua, référent métiers de pôle emploi Neuilly sur Marne
- madame Mariam Kone, référent métiers de pôle emploi l'Hay Les Roses
- madame Nathalie Labeau, référent métiers de pôle emploi Créteil
- monsieur Jacques Lacour, référent métiers de pôle emploi Nemours
- madame Zuleika Lambert, référent métiers de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- monsieur Laurent Landelle, référent métiers de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Manuela Langlois, référent métiers de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Sébastien Laporte, référent métiers de pôle emploi Sartrouville
- madame Aurelie Lascoutouna, référent métiers de pôle emploi Savigny sur Orge
- monsieur Franck Laussy, référent métiers de pôle emploi Sarcelles
- monsieur Mathieu Le Moine, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Gariel Lebon, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Raphaëlle Lecoq, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Syldie Lecossois, référente métiers de pôle emploi Dourdan
- monsieur Philippe Lefevre, référent métiers de pôle emploi Vincennes
- monsieur Samir Lehnaoui, référent métiers de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Eddy Lemeltiez, référent métiers de pôle emploi Gonesse
- monsieur Thierry Leopold, référent métiers de pôle emploi Choisy le Roi
- monsieur Gilles Leroy, référent métiers de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Armelle Lesaicherre, référent métiers de pôle emploi Trappes
- monsieur Romain Lherbier, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Florence L'Honorey Chailloux, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Johane Longchamps, référent métiers de pôle emploi Torcy
- madame Amelia Lucas, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Sabrina Maamar, référent métiers de pôle emploi Saint Denis
- madame Kiabelo Madouda Miateho, référente métiers de pôle emploi Colombes
- madame Rachida Maghrane, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Sylvain Mann, référent métiers de pôle emploi Evry
- madame Zohra Manseri, référent métiers de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- monsieur Mohamed Mansouri, référent métiers de pôle emploi Clichy la Garenne
- madame Daleila Marhoum, référent métiers de pôle emploi Tremblay en France
- madame Violetta Marnigan, référent métiers de pôle emploi viry-Châtillon
- monsieur Jean Pierre Markaryan, référent métiers de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Marina Marques, référent métiers de pôle emploi Pontault Combault
- madame Cindy Martins, référent métiers de pôle emploi Brie Comte Robert
- monsieur Stéphane Marty, référent métiers de l'agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Monique Mascle, référent métiers de pôle emploi Evry
- madame Jihane Meftah, référent métiers en agence de pôle emploi Saint Germain en Laye
- madame Valérie Melliere, référent métiers de pôle emploi Puteaux
- madame Léone Merabli, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi

- madame Céline Mercier, référent métiers de pôle emploi Epinay Sur Seine
- madame Hadda Merouane, référente métiers de pôle emploi Nanterre
- monsieur Quentin Mervelay, référent métiers de pôle emploi AVS placement artistes
- madame Emilie Mestiaen, référent métiers de pôle emploi Sartrouville
- madame Sherazade Mezlaoui, référent métiers de pôle emploi Arpajon
- madame Karine Michoux, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur Belkacem Mimouni, référent métiers de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- monsieur Jean Michel Miranda, référent métiers de pôle emploi Gonesse
- madame Aurelie Miserotti, référent métiers de pôle emploi Meaux
- madame Nathalie Molteni, référent métiers de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Antoine Moretti, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Hugo Moulin, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Anissa Moussaoui, référent métiers de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- madame Maria Moutou, référent métiers de pôle emploi Poissy
- madame Eve Nabeti, référent métiers de pôle emploi Sucy en Brie / Chennevières sur Marne
- madame Milouda Nabi, référent métiers de pôle emploi Tremblay en France
- monsieur Fahim Nasri, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Adji Ndiaye, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Maury Ngantsi, référent métiers de pôle emploi Noisy le Sec
- madame Marina Nicolas, référent métiers de pôle emploi Longjumeau
- monsieur Frédéric Nourry, référent métiers de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Bernadette Nze Nkoghe, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Catherine Obydol, référent métiers de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- madame Maria Cristina Olivier, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Henri Ota, référent métiers de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Bema Ouattara, référent métiers de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Noez Oueslati, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Sawsane Ould, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Murielle Passerieux, référent métiers de pôle emploi Sarcelles
- madame Manuelle Pastel, référent métiers de pôle emploi Noisy-Le-Grand
- monsieur Alexandre Pasturel, référent métiers de pôle emploi Torcy
- madame Rina Phonepraseuth, référent métiers de pôle emploi Evry
- monsieur Yves Phuez, référent métiers de la plateforme Services à distance
- monsieur Jean Philippe Pluquet, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Gwenvaelle Porte, référent métiers ad intérim Paris 15ème Brancion
- monsieur Nicolas Prats, référent métiers de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Benoît Prière, référent métiers de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Maggaly Proust, référent métiers de pôle emploi Trappes
- monsieur Stéphane Prud Homme, référent métiers de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Sylvie Prudhomme, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Mélanie Quinchon, référent métiers de pôle emploi Persan
- madame Rachida Rahmani, référent métiers de pôle emploi Rueil Malmaison
- madame Manal Reau, référent métiers de pôle emploi Colombes
- madame Frédérique Réault, référent métiers de pôle emploi Noisy-le-Sec
- madame Elisabeth Rebours, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Marie Françoise Rehailli, référent métiers de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Frédéric Renaux, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Marc Rene, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Patrick Reno, référent métiers de pôle emploi Rueil Malmaison
- monsieur Fabrice Rey, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Vanessa Rezazgui, référent métiers de pôle emploi Brétigny sur Orge
- monsieur Cedric Rinaldi, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Stéphanie Rochard, référent métiers de pôle emploi Lagny sur Marne
- monsieur Olivier Rode, référent métiers de pôle emploi Juvisy sur Orge
- madame Roselyne Roko, référent métiers de pôle emploi Saint Denis

- monsieur Wilfried Rousseau, référent métiers de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Olivia Ruivo, référent métiers de pôle emploi Nanterre
- monsieur Samir Sahi, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Nadine Saint Cilly, référent métiers de pôle emploi Juvisy sur Orge
- monsieur Mohamed Salhi, référent métiers de pôle emploi Nogent sur Marne
- madame Saida Salmi, référent métiers de pôle emploi Les Ulis
- madame Joséphine Salmon, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Florence Saminadin, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Annelore Sant Anna, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Sylvie Sato, référent métiers de pôle emploi AVS placement artistes
- madame Isabelle Servant, référent métiers en plateforme à la plateforme prestations formations
- madame Béatrice Seznec, référent métiers de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur David Sinet, référent métiers de pôle emploi Chelles
- madame Mélanie Suyatno, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Hervé Swaminathan, référent métiers de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Stephane Tabourneau, référent métiers de pôle emploi Clichy la Garenne
- madame Najate Tahchi, référent métiers de pôle emploi Créteil
- madame Régine Theota, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg
- monsieur Mohamed Amine Timadger, référent métiers de pôle emploi Vitry Sur Seine
- madame Kimi Touret, référent métiers de pôle emploi Paris 18 ème Ney
- madame Catherine Trotel, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur David Valentin, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Stephane Vaugouin, référent métiers de pôle emploi Provins
- madame Emmanuelle Vicari, référent métiers de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Peggy Wadie Mickail, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Stéphanie Weidknecht, référent métiers de pôle emploi Livry Gargan
- madame Safiya Yacine, référent métiers de pôle emploi Bezons
- madame Sarah Yazidi, référent métiers de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Nihal Yilmaz, référent métiers de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur M Barka Zaidi, référent métiers de pôle emploi Saint Ouen
- monsieur Redha Zidane, référent métiers de pôle emploi Rosny sous Bois

§ 5 - Directeurs territoriaux

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial Val de Marne
- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Paris
- madame Marion Badenes Lopez, directrice territoriale Hauts de Seine
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial des Yvelines
- madame Margot Cantero, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Jean Philippe Delcourt, directeur territorial du Val d'Oise
- monsieur Guillaume Koning, directeur territorial Seine Saint Denis
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Seine et Marne

§ 6 - Directeurs territoriaux délégués

- madame Véronique Arca Cabalar, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest
- madame Sophie Beudin, directrice territoriale déléguée Hauts de Seine Est
- madame Marjorie Bourgeois, directrice territoriale déléguée Yvelines Grand Ouest
- madame Aude Busson, directrice territoriale déléguée Hauts de Seine Nord
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Centre
- monsieur Abdelkader Drari, directeur territorial délégué Sein-Saint-Denis Est
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Ouest
- madame Delphine Giraux Philippe, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Cyrille Jutteau, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur territorial délégué Yvelines grand Est
- madame Stéphanie Lecam directrice territoriale déléguée Seine et Marne Sud

- monsieur Gérald Marol, directeur territorial délégué Essonne Ouest
- monsieur Edouard Nicot, directeur territorial délégué Seine et Marne Nord
- madame Caroline Rubio, directrice territoriale déléguée Seine Saint Denis Ouest
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Val de Marne Est
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2022-25 DS Agences du 16 mai 2022 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 27 juin 2022.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2022-31 DS DT du 27 juin 2022

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5131-6, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 140 000 euros HT.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délai

Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées au § 3 de l'article 5
- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5

§ 2 - Remise de dettes

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour

le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;

- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage

§ 3 - Admission en non valeur

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros.

Article 3 - Recours

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions :

- de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement ;
- de réduction, de suspension ou de suppression de l'allocation du contrat d'engagement jeune (ACEJ) et, le cas échéant, du revenu de remplacement, de résiliation du contrat d'engagement jeune (CEJ) ou de radiation et, le cas échéant, de suppression du revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs territoriaux

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial Val de Marne
- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale de Paris
- madame Marion Badenes Lopez, directrice territoriale Hauts de Seine
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial des Yvelines
- madame Margot Cantero, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Jean Philippe Delcourt, directeur territorial du Val d'Oise
- monsieur Guillaume Koning, directeur territorial Seine Saint Denis
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Seine et Marne

§ 2 - directeurs territoriaux délégués

- madame Véronique Arca Cabalar, directrice territoriale déléguée Val de Marne Ouest
- madame Sophie Beudin, directrice territoriale déléguée Hauts de Seine Sud
- madame Marjorie Bourgeois, directrice territoriale déléguée Yvelines Grand Ouest
- madame Aude Busson, directrice territoriale déléguée Hauts de Seine Nord
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Centre

- monsieur Abdelkader Drari, directeur territorial délégué Seine Saint Denis Est
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Ouest
- madame Delphine Giraux-Philippe, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Cyrille Jutteau, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur territorial délégué Yvelines grand Est
- madame Stéphanie Le Cam directrice territoriale déléguée Seine et Marne Sud
- monsieur Gérard Marol, directeur territorial délégué Essonne Ouest
- monsieur Edouard Nicot, directeur territorial délégué Seine et Marne Nord
- madame Caroline Rubio, directrice territoriale déléguée Seine Saint Denis Ouest
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Val de Marne Est
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est

§ 3 - Responsable de service

- monsieur Samy Pierre Aitouhammou, responsable de service à la direction territoriale Paris
- madame Marie-Pierre Chazal, responsable de service à la direction territoriale Seine-et-Marne
- madame Sophie Decellas, responsable de service à la direction territoriale Paris
- madame Lucie Fosse Cressot, responsable de service à la direction territoriale Hauts de Seine
- madame Estelle Galopin Herbaut responsable de service à la direction territoriale Essonne
- madame Mathilde Godart, responsable de service à la direction territoriale Paris
- madame Laurence Henry, responsable de service à la direction territoriale Val d'Oise
- madame Nicole Monfils, responsable de service de la direction territoriale Seine Saint Denis
- madame Najat Semdani, responsable de service à la direction territoriale des Yvelines
- madame Olivia Tripier, responsable de service à la direction territoriale Val de Marne

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2022-26 DS DT du 16 mai 2022 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 27 juin 2022.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2022-32 DS PTF CTX du 27 juin 2022

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale contentieux et incidents de paiement

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2022-24 du 1er avril 2022 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,

- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6.

Article 2 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées :
 - o monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o madame Géraldine Drais, directrice des opérations
 - o madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
 - o madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
 - o madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)
 - o madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement
 - o madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
 - o madame Magali Barral Collas, responsable de service de la direction de la production jusqu'au 31 décembre 2022
 - o monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 31 décembre 2022

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délais

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement jusqu'au 31 décembre 2022
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement jusqu'au 31 décembre 2022
- madame Magali Barral Collas, responsable de service de la direction de la production jusqu'au 31 décembre 2022
- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 31 décembre 2022

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

§ 2 - Remise de dettes

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement jusqu'au 31 décembre 2022
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement jusqu'au 31 décembre 2022
- madame Magali Barral Collas, responsable de service de la direction de la production jusqu'au 31 décembre 2022
- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 31 décembre 2022

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 650 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Cécilia Fresne Gourcerol, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Magali Barral Collas, responsable de service de la direction de la production jusqu'au 31 décembre 2022
- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 31 décembre 2022

§ 3 - Admissions en non-valeur

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement jusqu'au 31 décembre 2022

- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement jusqu'au 31 décembre 2022
- madame Magali Barral Collas, responsable de service de la direction de la production jusqu'au 31 décembre 2022
- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 31 décembre 2022

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Magali Barral Collas, responsable de service de la direction de la production jusqu'au 31 décembre 2022
- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 31 décembre 2022

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées concernées et également celles versées pour le compte de l'assurance chômage, les deux dans la limite de 650 euros.

Article 4 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 5 - Contentieux en matière de recouvrement

Contrainte :

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 2 de l'article 6 bénéficient de la même délégation, à titre temporaire.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Autres :

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 3 et 4.

Article 6 - Délégués

§ 1 - Directeurs et adjoints

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)

§ 2 - Responsables d'équipes

- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Référent métiers

- madame Cécilia Fresne Gourcerol, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées, sauf précision contraire, à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et Publication

La décision IdF n° 2022-17 DS PTF CTX du 21 avril 2022 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 27 juin 2022.

Nadine Crinier;
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2022-33 CMC du 27 juin 2022

Composition et fonctionnement de la commission des marchés publics constituée auprès de la directrice régionale de Pôle emploi Ile de France

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10, R. 5312-6 19°), R. 5312-23, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi approuvé par délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi, notamment ses articles 9 et 10,

Vu la décision DG n° 2022-06 du 27 janvier 2022 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Décide :

Article 1

Sont membres, avec voix délibérative, de la commission des marchés publics constituée auprès de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques jusqu'au 30 juin 2022, qui en assure la présidence,
- un représentant du ou des services à l'origine du marché public ou, en cas de marché public coordonné dans les conditions prévues au chapitre III de la partie I du règlement intérieur susvisé, un représentant de chacune des structures participant à la coordination ou, en cas de marché public coordonné répondant aux besoins en formation, hébergement et restauration d'un campus, un représentant de chacune des directions régionales et du campus concernés,
- un représentant du responsable de service achats, marchés et approvisionnements (acheteur),
- un représentant du pôle affaires juridiques (juriste), qui en assure le secrétariat,
- un représentant de la direction de la performance financière,
- un représentant de la direction de la maîtrise des risques,

En sont en outre membres, avec voix consultative :

- le contrôleur général économique et financier auprès de Pôle emploi ou son représentant,
- un représentant du service contrôle de gestion,
- le cas échéant, un ou plusieurs agents de Pôle emploi ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, convoqués pour la réunion considérée de la commission.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Rochdi Moubakir, monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière, assure la présidence.

Article 3

Lorsque la possibilité est donnée aux membres de participer à distance à une réunion de la commission au moyen d'une audio-conférence ou visio-conférence, selon des modalités fixées dans la convocation, les destinataires de celle-ci ne révèlent en aucun cas au-delà de leur éventuel représentant les éléments de connexion qui y sont précisés. Les membres participent à distance dans des conditions, notamment matérielles, garantissant la confidentialité des débats.

Ces règles sont rappelées en début de réunion et/ou dans la convocation.

Article 4

La décision IdF n° 2022-06 CMC du 1er février 2022 est abrogée.

Article 5

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 27 juin 2022.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2022-34 DS Dépense du 27 juin 2022

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 - Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement:

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques jusqu'au 30 juin 2022
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- madame Emilie Dessaux, directrice immobilier
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations

Article 2 - Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile de France, le bon à payer d'une opération de dépense :

- madame Séverine Broilliard, directrice des services de médiation et médiatrice
- madame Katia Colin, directrice de la communication ad interim jusqu'au 30 septembre 2022
- madame Sophie Damolida, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- monsieur Stephan Joly, directeur de la maîtrise des risques
- madame Céline Lebossé, directrice de la communication
- monsieur Julien Arago responsable de service administration du personnel et paie
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité
- madame Annie Masgnaux, responsable de service moyens généraux
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits GDD
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats-marchés et approvisionnements

Article 3 - Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 - Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques jusqu'au 30 juin 2022
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- madame Emilie Dessaux, directrice immobilier
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations

Article 5 - Abrogation

La décision IdF n° 2022-28 DS Dépense du 17 mai 2022 est abrogée.

Article 6 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand le 27 juin 2022.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision NAq n° 2022-29 DS DR du 28 juin 2022

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la décision DG n° 2022-06 du 27 janvier 2022 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-186 du 29 novembre 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 § 2 et § 3 de l'article 14 à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 14 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7, § 8, § 9, § 10, § 11, § 12 et § 13 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,

- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, ainsi que et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national,

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3 et § 12.5 (sauf exception) et § 14.1 de l'article 14 à l'effet de, signer les états de frais des membres des instances régionales représentatives du personnel, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine,

§ 5 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 10 de l'article 14 à l'effet de, signer les états de frais des membres des instances paritaires régionales, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions.

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 5 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 500 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3 (sauf exception) § 4 (sauf exception), et § 8.1) à § 8.2) (sauf exception), de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - Délégation est donnée, en matière d'achats de fournitures et de services, à :

- madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Isabelle Barsacq, directrice des opérations
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- monsieur Yvon Debeauvais, directeur adjoint en charge de la sécurité des personnes et des biens
- monsieur Vincent Poux, directeur de la communication et International,
- madame Eléonore Gire, directrice adjointe de la stratégie, relations extérieures, statistiques et évaluations
- monsieur Olivier Duffaut, responsable ad intérim du service qualité de vie au travail
- madame Marie Ibar, responsable du service développement managérial
- madame Xuan Rauzet, responsable du service relations sociales et juridique
- madame Audrey Devanne, responsable ad intérim du service gestion des talents, emplois et compétences
- madame Lydie Coquelle, responsable du service gestion administration du personnel
- monsieur Dominique Gelpe, responsable du service orientations et prestations
- madame Grace Contu-Agundez, responsable du service système informatique et téléphonie régionale
- madame Roselyne Renard, responsable du service achats et marchés S3-S4 (immobilier)
- monsieur Michel Rousseau, responsable du service achats et marchés S4
- madame Nadine Fournier, responsable du service moyens généraux
- monsieur Grégory Cluzes, responsable des services partenariat, relations extérieures et statistiques études
- madame Béatrice Peyrat, responsable adjointe du service partenariat et relations extérieures et responsable du service responsabilité sociétale et environnementale
- madame Carolyn Sageaux, responsable adjointe du service statistiques études
- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production

à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

§ 4- Délégation est donnée, en matière d'achats de fournitures et de services, à :

- madame Patricia Gobin, responsable du service communication réseau
- monsieur Pascal Granger, responsable du service WEB et événementiel

à l'effet de signer uniquement :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à l'exécution de marchés publics, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

§.5 - Délégation est donnée, en matière d'achats de fournitures et de services à :

- monsieur Cyril Réjasse, responsable sécurité des personnes et des biens (territoire Limousin)
- monsieur Thierry Biensan, responsable du service prévention des fraudes

à l'effet de signer uniquement :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,

§ 6. Délégation est donnée, en toute matière, à :

- monsieur Thierry Robert, responsable du service immobilier territoire Aquitaine

à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées :

- aux § 1 et § 2 de l'article 14, sans limite de montant
- au § 4 de l'article 14, dans la limite de 75 000 € HT

à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à :

- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint maîtrise des risques administration, finances et gestion
- monsieur Christophe Chef, directeur de l'immobilier et de la logistique

à l'effet de signer :

- 1) les baux et les conventions de mise à disposition ainsi que les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,

- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

Délégation est donnée à :

- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale
- madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance

à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 7 de l'article 14 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à :

- monsieur Thierry Biensan, responsable du service prévention des fraudes et,
- monsieur Jean Claude Kostronis, responsable d'équipe service prévention des fraudes

à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

Article 8 - Recours préalables obligatoires

§ 1 - Délégation est donnée à madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information à l'effet de signer les décisions, statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions, de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative, visées par l'article 7, en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein des directions territoriales, délégation temporaire de signature est donnée aux personnes suivantes :

- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice des opérations

à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les autres décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 9 - Délais, remise et admission en non-valeur

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 7 de l'article 14 à l'effet d'accorder 60 mois de remboursement de prestations en trop versées.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 14.2 de l'article 14 à l'effet d'accorder dans la limite de 48 mois, le remboursement de prestations en trop versées

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 14 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage,
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 4. - Délégation est donnée à la personne désignée au § 7 de l'article 14 à l'effet d'accorder une remise, de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées. :

- dans la limite de 20 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage

Section 7 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 - Plaintes

1) Délégation est donnée à :

- monsieur Henri Alexandre, responsable de service au sein de la plateforme régionale de production (en qualité de chef d'établissement du site administratif de Saint Benoit)
- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet chargé des relations avec l'instance paritaire régionale (en qualité de chef d'établissement du site administratif d'Aytré)
- monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques (en qualité de chef d'établissement de Limoges)
- madame Christine Andrieux Lautrette, chargée de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens
- monsieur Jérôme Day, chargé de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens
- monsieur Olivier Gaudy, chargé de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens
- madame Carole Manat, chargée de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens
- monsieur Cyril Réjasse, responsable sécurité des personnes et des biens (territoire Limousin) au sein de la direction des personnes et des biens
- monsieur Abderezak Saoucha, chargé de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens

à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

2) Délégation est donnée à :

- monsieur Yvon Debeauvais, directeur adjoint en charge de la sécurité des personnes et des biens
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information

à l'effet de porter plainte avec ou sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

Article 11 - Contentieux

Délégation est donnée, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi à :
 - o madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
 - o madame Isabelle Barsacq, directrice des opérations
 - o monsieur Denis Bernardot, responsable du service demandeurs d'emploi de la direction métiers
 - o monsieur Franck Guilbaud, responsable du service gestion des droits au sein de la direction métiers
 - o madame Martine Bore-Gesta, juriste au sein du service gestion des droits au sein de la direction métiers
- en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi, à :
 - o monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
 - o madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information
 - o monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques et systèmes d'information
 - o monsieur Thierry Biensan, responsable du service prévention des fraudes
- en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :
 - o des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
 - o des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
 - o d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
 - madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale
 - madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- en toute autre matière, à l'exception des litiges :
 - o entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - o relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,

- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à :
 - madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
 - monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- en toute autre matière, à l'exception du dépôt de plainte et des litiges :
 - entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à :
 - madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint maîtrise des risques administration, finances et gestion
 - monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
 - monsieur Vincent Coyac, juriste au sein de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
 - madame Sonia Moreau, juriste au sein de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques

Article 12 - Transactions

Délégation est donnée à :

- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale

à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 13 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à :

- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint maîtrise des risques administration, finances et gestion
- monsieur Thierry Moreau, directeur finances et contrôle de gestion

à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 8 - Délégués et dispositions diverses

Article 14 - Délégués

§ 1 - Directrice régionale adjointe des opérations

- madame Delphine Vidal

- § 2** - Directeur régional adjoint maîtrise des risques, administration, finances et gestion :
- monsieur Jean-Pierre Blanchet
- § 3** - Directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale :
- madame Dominique Ruiz (à l'exception de la délégation de signature pour les marchés publics de travaux)
- § 4** - Directeur de la stratégie et des relations extérieures :
- monsieur Aurélien Leroy (à l'exception de la délégation de signature pour les marchés publics de travaux)
- § 5** - Adjointe au directeur régional maîtrise des risques, administration, finances et gestion :
- madame Sandrine Blazy Ferron,
- § 6** - Directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale :
- madame Céline Hérault
- § 7** - Directrice au sein de la direction des opérations :
- madame Isabelle Barsacq, directrice des opérations
- § 8** - Directeurs au sein de la direction maîtrise des risques, administration, finances et gestion :
- 1) monsieur Christophe Chef, directeur de l'immobilier et de la logistique
 - 2) monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques (à l'exception de la délégation de signature pour les marchés publics de travaux)
 - 3) madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information
 - 4) monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques et systèmes d'information
 - 5) monsieur Yvon Debeauvais, directeur adjoint en charge de la sécurité des personnes et des biens
- § 9** - Directeurs au sein de la direction de la stratégie et des relations extérieures :
- 1) monsieur Vincent Poux, directeur de la communication et International
 - 2) madame Eléonore Gire, directrice adjointe de la stratégie, relations extérieures, statistiques et évaluations
- § 10** - Cabinet en charge des relations avec l'instance paritaire régionale :
- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet en charge des relations avec l'instance paritaire régionale
- § 11** - Médiation :
- madame Valérie Daunas, médiatrice
- § 12** - Responsables de services et responsables de services adjoints :
- 1. au sein de la direction finances et contrôle de gestion :
 - o monsieur David Cosledan, responsable du service contrôle de gestion
 - o madame Paula Christina De Jesus Grave, responsable du service Fonds Social Européen
 - o madame Adeline Nigou, responsable du service comptabilité PACTES3
 - o madame Catherine Roullon, responsable du service comptabilité IFA
 - 2. au sein de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques :
 - o madame Roselyne Renard, responsable du service achats et marchés S3-S4 (immobilier)
 - o monsieur Michel Rousseau, responsable du service achats et marchés S4
 - o madame Nadine Fournier, responsable du service moyens généraux

- 3. au sein de la direction de l'immobilier et de la logistique :
 - o monsieur Thierry Robert, responsable du service immobilier territoire Aquitaine
- 4. au sein de la direction de maîtrise des risques et systèmes d'information :
 - o madame Grace Contu-Agundez, responsable du service système informatique et téléphonie régionale
 - o monsieur Thierry Biensan, responsable du service prévention des fraudes
 - o madame Elodie Crespy, responsable du service maîtrise des risques et contrôle interne
- 5. au sein de la direction relations sociales et qualité de vie au travail :
 - o monsieur Olivier Duffaut, responsable ad intérim du service qualité de vie au travail
 - o madame Marie Ibar, responsable du service développement managérial (à l'exception de la délégation de signature pour les états de frais des membres des instances régionales représentatives du personnel)
 - o madame Xuan Rauzet, responsable du service relations sociales et juridique
- 6. au sein de la direction de la gestion des ressources humaines et de la performance sociale :
 - o madame Audrey Devanne, responsable ad intérim du service gestion des talents, emplois et compétences
 - o madame Lydie Coquelle, responsable du service gestion administration du personnel
- 7. au sein de la direction métiers :
 - o monsieur Denis Bernardot, responsable du service demandeurs d'emploi
 - o monsieur Hugues Davis, responsable du service aux entreprises et développement économique
 - o monsieur Dominique Gelpe, responsable du service orientations et prestations
 - o monsieur Franck Guilbaud, responsable du service Gestion des droits
- 8. au sein de la direction des opérations :
 - o madame Emmanuelle Mahé, responsable du service formation dans les territoires
 - o madame Florence Le Boucher, responsable du service pilotage, performance, qualité et projets
 - o madame Fabienne Da Costa, responsable du service transformation digitale
- 9. au sein de la direction de la communication, stratégie et relations extérieures :
 - o madame Patricia Gobin, responsable du service communication réseau
 - o monsieur Pascal Granger, responsable du service WEB et événementiel
- 10. au sein de la direction de la stratégie, relations extérieures, statistiques et évaluation :
 - o monsieur Christophe Bequart, responsable du service développements et projets
 - o monsieur Grégory Cluzes, responsable des services partenariat et relations extérieures et statistiques études
 - o madame Béatrice Peyrat, responsable adjointe du service partenariat et relations extérieures et responsable du service responsabilité sociétale et environnementale
 - o madame Carolyn Sageaux, responsable adjointe du service statistiques études

§ 13 - Responsables d'équipe :

- monsieur Bruno Aubouin, responsable d'équipe gestion des emplois, talents et compétences
- madame Delphine Fernandez, responsable d'équipe gestion administration du personnel
- monsieur Jean Claude Kostronis, responsable d'équipe service prévention des fraudes

§ 14 - Collaborateurs :

- 1. au sein du service relations sociales et qualité de vie au travail :

- madame Séverine Enea,
 - monsieur Gilles Favier,
 - madame Isabelle Jeanneteau
 - madame Juliette Monnehay,
 - madame Virginie Morisseau,
- 2. au sein de la direction métiers-service gestion des droits :
- madame Martine Bore-Gesta, juriste

Article 15 - Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 16 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 17 - Abrogation et publication

La décision NAq n° 2022-27 DS DR du 20 juin 2022 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 28 juin 2022.

Alain Mauny,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

Décision NAq n° 2022-30 DS Agences du 28 juin 2022

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2022-24 du 1er avril 2022 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1- Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2- Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3- Délégation est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1- Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2- Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées dans la limite de 650 euros.

§ 3- Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

§ 1- Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national (à l'exception de l'équipe de mobilité internationale)

§ 2- Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

§ 3 .En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées par le § 2 de ce présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

§ 4. En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées par le § 2 et le § 3 de ce présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1- directeurs d'agence

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- monsieur Bruno Prieur, directeur de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- monsieur André Ahouanto, directeur de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Agnès Sivadier, directrice de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sophie Marce, directrice de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Frédéric Dajeau, directeur de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Vanessa Menier, directrice de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Myriam Arslanian, directrice ad intérim de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Isabelle Branger, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- madame Laetitia Boyer, directrice de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- monsieur Sébastien Rafaneau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Valérie Illy, directrice de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur El Hadi Hariche, directeur de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Smaïl Boufroukh, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- monsieur Frédéric Sedan, directeur de l'agence pôle emploi de Brive et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze
- madame Karine Lacresse, directrice de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Claire Noblecourt, directrice de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Claudine Akogbekan, directrice de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Rodolphe Rousseau, directeur de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Stéphane Nade, directeur de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Fabienne Lenzer, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Valérie Royer, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Change et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne
- madame Marie Jocelyne Senemaud, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Astier

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Christophe Paulin, directeur de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Claire Hulot, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Roland Grillères, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur José Pires, directeur de l'agence de Bordeaux Saint Jean et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde
- madame Sylvie Berthelemy, directrice de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Maria Bohu, directrice de l'agence pôle emploi d'Andernos
- monsieur Laurent Antonini, directeur de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Géraldine Dupin, directrice de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Audrey Dutertre, directrice de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur René Carbonel, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Corinne Castaing, directrice de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Stéphanie Aureillan, directrice de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Pierre Payzan, directeur de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Jérôme Olivier, directeur de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Christine Baptista, directrice de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- madame Nathalie Prades, directrice de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Nicolas Larrieu, directeur de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Marina Gérard, directrice de l'agence pôle emploi de Parentis
- monsieur Arnaud Bouveret, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-lès-Dax

- madame Laurence Bachacou, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- monsieur Arnel Gautron, directeur de l'agence pôle emploi d'Agen
- madame Valérie Lagarde, directrice de l'agence pôle emploi d'Aiguillon
- monsieur Benoît Sfiligoi, directeur de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Lydia Alvarez-Rouillon, directrice de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Gwenola Trivière Olivier, directrice de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jérôme Labat, directeur de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- monsieur Jean-Michel Cachez, directeur de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Martine Vedrenne, directrice de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Christophe Martin, directeur de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Kader Adda, directeur de l'agence pôle emploi de Boucau
- monsieur José Manuel Basilio, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Stéphanie Charrier, directrice de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Florence Veillet, directrice de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Francine Roux, directrice de l'agence pôle emploi de Niort Trévins et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres
- monsieur Loïc Pageot, directeur de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Matthieu Fichet, directeur de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Myriam Ribo, directrice de l'agence pôle emploi de Châtellerauld
- madame Aline Bouster, directrice de l'agence pôle emploi de Loudun
- monsieur Loïc Osmont, directeur de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur Romuald Berthelot, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Frédérique Rouet, directrice de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Anne Marie Lalande, directrice de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Sophie Sidibe, directrice de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Myriam Lefevre, directrice de l'agence pôle emploi de Bellac

- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Denise Massaloux, directrice de l'agence de pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Valérie Frémaux, directrice de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Christine Blondel, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- monsieur Sylvain Cluzeau, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

§ 2- directeurs adjoints

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Sylvie Raybois, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- madame Marie-Line Moreau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- monsieur Franck Kalfon, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- madame Pascale Gagnere, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Christine Leguerrier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Brive et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Brieg Denoual, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Karine Guignon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Ariane Castaing, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- monsieur Eric Destombes, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Teste

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Valérie Arveuf, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Fabienne Maître, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Prudence Mbumu Wa Mbumu , directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Véronique Delrieu, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lormont

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- monsieur Sébastien Félix, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Nadine Laporte-Fray, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Christine Cibe, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Christine Fréchou, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Biarritz

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- monsieur François Vo Phuoc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Christelle Léonard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Niort Trévins et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Pascale Male, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Emmanuelle Vachon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse

§ 3- responsables d'équipe

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Amélie Bureau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)

- madame Nadège Fuseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Aurélie Lafond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- monsieur Eric Rouzaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- monsieur Mohamed Bahlali, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Marielle Gagey, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- monsieur Guillaume Nogaro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Séverine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Sabrina Boeykens, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Muriel Chan San, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Linda Garcia, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Caroline Dauzon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Yves Raynaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Chaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- monsieur Christophe Laplace, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Jennifer Marcouiller, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Graziella Verger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Carole Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- monsieur Alain Dattiches, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Barbara Pigier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- madame Anne Sophie Debaue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Adeline Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Sophie Bertaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Marie Bodeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Benoît Frommentoux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Isabelle Lisau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)

- monsieur Nicolas Bertrand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Lydie Loucougaray, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Aude Vanstraelen, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Alexandra Carlier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Franck Marchal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Pascale Sarrabayrouse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Benjamin Vincent, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Philippe Chouaneau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Véronique Cuny, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Christine Forest, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Patricia Vélina, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Stéphane Morissonneau, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron
- monsieur Gérald Rénassia, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Emilie Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Martine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Céline Soulier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- monsieur Marc Beillot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Corinne Bucquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Sandrine Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Christine Coly Labrousse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- monsieur Arnaud Valpremy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson
- monsieur Guillaume Veniel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- madame Bouchra Abdennouri, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Danièle Cheviet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Lucile Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Nadine Hamm, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Nontron
- madame Corinne Petrucel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Nontron

- madame Céline Guillon-Cottard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Virginie Moulenq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- monsieur Arnaud Varechon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Cécile Coulie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Olivier Jousain, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Maryse Besse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Natacha Fietko, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Fatima Saadi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Corinne Thierry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Amandine El Garti, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Eric Letellier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Karine Courtin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Katicha Dufau Bordes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- monsieur Bruno Rodrigues, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- monsieur Stéphane Roussel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Caroline Lajus de Chauton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Soisik Le Lan, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Guillaume Mitachevitch, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pascal Rkalovic, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Delphine Romac, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Sanha Azzoune, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laurence Baudry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laurence De Tchaguine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Jacques Béziat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)

- monsieur Jean Marc Delarue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Laetitia Lafitte, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Marie-Suzanne Marquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Caroline Rochaix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Angélique Bourget, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- monsieur Patrick Chapon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Marie Pierre Marchandon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Stéphanie Cuabos, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Valérie Auréjac, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Céline Durand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Nathalie Floriani, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Eva Mandegou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Béatrice Pelletier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Raphaëlle Ydier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Ghyslaine Roumegous, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Stéphanie Wojciechowiz, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Camille Camblong, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Isabel Chaignaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie David, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie Pinheiro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Laurence Servary Feugas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Bertrand Caubet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Anne-Claire Daboust, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Elodie Hervé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- madame Brigitte Pehaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- madame Nathalie Sugier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Adeline Alvarez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Olivia Lapelleterie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles

- madame Cendrine Martinez-Carreras, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Nathalie Arnould, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Ingrid Fontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Géraldine Ponticelli, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Soazig Riou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Stella Berthier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Isabelle Birague, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Nathalie Rey, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Lucie Vidal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Bertrand Beaufils, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Alexandra Coquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Virginie Delort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Joris Le Tallec, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Odile Patry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Khoukha Bouzerita, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Jérémy Leplatre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Marylin Lord, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Frédérique Mallorand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Hakim Méziane, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- monsieur Julien Gravelle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- monsieur Arnaud Nuter, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Anne-Marie Trinque, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Jérôme Coly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Christophe Poujade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Marie Laure Farthouat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Audrey Genève, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Didier Winckel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Mohamed Daoud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- monsieur Daniel Large, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- madame Rachel Zacharski, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax

- madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Séverine Ballion, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- madame Mélanie Bonhomme, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- monsieur Jacky Triquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- monsieur Christophe Cavagne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Isabel Da Silva, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Nadia Le Meur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Maybellene Allmang Anweiller, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Aiguillon
- monsieur David Delemme, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi d'Aiguillon
- madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi d'Aiguillon
- madame Elodie Bobin Junca, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Pamela Engel, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur José Afonso, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Delphine Conchou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Camille Gauthier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- monsieur Cédric Calonge, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Annick Forsans, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Jinene Gardette, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Julie Chamfeuil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx

- monsieur Bertrand Saldaqui, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oléron Sainte Marie
- madame Sandrine Mong-Boukebbous, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oléron Sainte Marie
- madame Caroline Cazarre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Laetitia Vincent, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Géraldine Barrague, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Nadège Chaillat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Elodie Marx, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Karine Pierre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Estelle Courarie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Bayonne
- madame Odette Dupouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Natacha Beccardi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Anita Goyeneche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Béatrice Sales, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Damien Kolifrath, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Myriam Milin Audren, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Sébastien Clermont, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- madame Hélène Eyragne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Laurence Guillaume, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Maud Morille, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Nathalie Deswelle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle

- madame Angélique Lefèvre-Manond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Pascale Charbonnier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Catherine Noël, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- monsieur Fabrice Ocio, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Christine Andrys, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Sarah Bertetti, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Cécile Chabosseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Hélène Coutanceau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- monsieur Philippe Lasserre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Myrella Babet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Olivier Molle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Thouars
- madame Nathalie Vervy-Henault, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- monsieur Fabien Ducreux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Louise Hodler, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Agnès Neveu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- monsieur Emmanuel Clais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Marie Joseph Cubaynes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur François Xavier Métais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Sandra Bacchiocchi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Emilie Rat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Sandrine Richeteau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Pascale Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Isabelle Labbé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Anne Bonnin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

- madame Viviane Desouhant, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Véronique Ferré, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Caroline Lapeyre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Nathalie Fuhrmann, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Marie Odile Nadaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Christine Paranton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Aurore Pradeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Alexandra Julien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Sophie Asselin, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Dominique Courivault, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Emmanuelle Monteil, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Jean-Marie Brunaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1,2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Karine Chatard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Valérie Rougerie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2,4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Catherine Flesch, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5 pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Véronique Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Laurence Ricq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Lydie Delaunay, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Valérie Villéger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Béatrice Richard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

§ 4- référents métier

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Sarah Porcherie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- monsieur Robin Tardieu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Maryse Thinon Clerc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Brigitte Bouland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Duchambon, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Gersende Gravel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Véronique Fourcade, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Corinne Massiot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saintes Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :
- madame Estelle Sabatier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Alexandre Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)

- monsieur Thomas Delvallée, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Eric Coulon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Cynthia Néret, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Stéphanie Nedaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Marie Christine Delcher, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- monsieur Frédéric Peythieu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Christel Gauthier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Chrystele Saint-Martin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Karine Van Huffel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Sandrine Lenne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Olivier Fontayne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Muriel Feydi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Séverine Cabrillat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Valérie Bannes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Anthony Barreau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Astier

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Frédérique Torres, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Karelle Guiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Soraya Boughazi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laure Le Tallec, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Karine Amasse, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Benoit Castera, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Sophie Perez Llasera, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Aurélie Cluset, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Carole Barré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Sandrine Verdier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Sylvain Gabry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Ludivine Cousin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Catherine Fanelli, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Chantal Soubie, référente métiers appui au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Arnaud Kerdraon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Céline Solanille, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Xavier Dessenne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur William Moureau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- madame Odile Beneteau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- madame Elodie Menecier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- madame Théodorine Merino, référente métiers au sein de l'agence de Dax
- monsieur Stéphane Labat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Géraldine Gilles, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Cécilia Cespedes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Yvon Bondodet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aiguillon
- monsieur José Leïtao, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- madame Audrey Trentin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- monsieur Stéphane Laplace, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lons-
- madame Julie Rivière, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jérémy Derouet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- monsieur Cédric Larcon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- monsieur Christian Page, référent métiers au sein de l'agence de pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Nadia Gerbet-Lartigue, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Corinne Maccotta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Ombeline Aranguren, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boucau
- madame Virginie Dainciart, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean de Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux-Sèvres :

- madame Laurence Beauchamp, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire

- monsieur Dominique Rougier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Gwenaëlle Bougrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Anne Manquin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trébins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Sophie Fauger, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Béatrice Painaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- monsieur Daniel Netier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Châtellerault
- madame Isabelle Pele, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Anne Neveu, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Fabienne Bodin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Anna Gey, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Patricia Deletre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- monsieur David Tschirhart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Julie Hermann, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Mélanie Coue, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Lafaye, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Nicolas Coinaud, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- monsieur Alexandre Rey, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Angélique Francotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Martine Vignol, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Jérémy Boireau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Sandrine Galinat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix La Perche

Article 6 - Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine.

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et publication

La décision NAq n° 2022-25 DS Agences du 13 juin 2022 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 28 juin 2022.

Alain Mauny,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

Décision PdL n° 2022-21 DS DR du 29 juin 2022

Délégation de signature du directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale

Le directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2022-06 du 27 janvier 2022 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-186 du 29 novembre 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau :

madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
monsieur Benoît Chabot, directeur des opérations
monsieur Stéphane Daniel, directeur de la gestion des ressources humaines
madame Séverine Droillard, directrice administration, finances et budget
monsieur Jean-Marc Violeau, directeur stratégie, relations extérieures et transformation.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 ci-dessus et au § 3 ci-après à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du ou des services,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de France métropolitaine, les approbations hiérarchiques de déplacement ;

§ 3 - Bénéficient de la délégation consentie au § 2 ci-dessus les personnes suivantes :

- madame Adeline Boulenuar, responsable du service contrôle de gestion
- monsieur Philippe Bourry, responsable du service partenariats opérationnels, cellule FSE
- monsieur Farid Brighen, responsable d'équipe approvisionnements
- madame Bénédicte Brossard, responsable du service prévention des fraudes

- madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique
- monsieur Thierry Dinoir-Labrux, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Sylvia Donval-Herault, responsable du service appui offre de services entreprises
- monsieur Hugues Duquesne, adjoint au directeur du développement opérationnel, responsable appui métier
- monsieur Stéphane de Grimaudet, responsable du service parcours et talents
- madame Emmanuelle Laigneau, responsable du service gestion administrative et rémunérations
- monsieur Ronan Louisy, chef de cabinet
- monsieur Louison Le Bail, responsable du service relations sociales, santé et qualité de vie au travail
- monsieur Yann Le Gallo, responsable du service environnement de travail
- monsieur Romain Munoz, responsable du service achats, marchés et approvisionnements
- madame Céline Nue Barthe, responsable du service stratégie d'influence, relations extérieures
- madame Nathalie Olivier Goloubenko, responsable du service transformation interne, accompagnement des projets
- monsieur Stéphane Pajot, responsable du service appui pilotage opérationnel et contrôle interne
- monsieur Guillaume Pavy, responsable du service appui sécurisation parcours demandeurs d'emploi
- monsieur Arnaud Perriot, responsable du service appui sécurisation indemnisation
- monsieur Vincent Ragot, responsable du service statistiques, études et évaluations
- monsieur Pascal Rousseau, responsable du service comptabilité, finances, trésorerie
- monsieur Franck Turenne, médiateur régional et responsable du service médiation
- monsieur Olivier Vernier, responsable du service pilotage et études sociales.

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée à monsieur Benoît Chabot, directeur des opérations, à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la gestion des ressources humaines, à monsieur Jean-Marc Violeau, directeur stratégie, relations extérieures et transformation, et à madame Séverine Droillard, directrice administration, finances et budget, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - En matière de fournitures et services, délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Bénéficiaire de cette délégation :

- monsieur Farid Brighen, responsable d'équipe approvisionnements
- monsieur Thierry Dinoir-Labrux, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Stéphane de Grimaudet, responsable du service parcours et talents
- monsieur Louison Le Bail, responsable du service relations, santé et qualité de vie au travail

- monsieur Yann Le Gallo, responsable du service environnement de travail
- monsieur Ronan Louisy, chef de cabinet
- monsieur Romain Munoz, responsable du service achats, marchés et approvisionnements
- monsieur Guillaume Pavy, responsable du service appui sécurisation parcours demandeurs d'emploi.

§ 4 - En matière de travaux, délégation est donnée à monsieur Yann Le Gallo, responsable du service environnement de travail, à monsieur Thierry Dinoir-Labrux, responsable du service sécurité des personnes et des biens, et à monsieur Romain Munoz, responsable du service achats, marchés et approvisionnements, à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

§ 1 - Délégation est donnée à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

En cas d'absence de madame Laurence Charles, délégation est également donnée, à titre temporaire, à monsieur Benoît Chabot, directeur des opérations.

§ 2 - Délégation est donnée à monsieur Benoit Chabot, directeur des opérations, à l'effet de, au nom du directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire, conclure les contrats de partenariat avec les OPCO pour la mise en œuvre de la préparation opérationnelle à l'emploi.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, et à madame Séverine Droillard, directrice administration, finances et budget, à l'effet de signer :

- 1) les baux, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

§ 1 - Délégation est donnée à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, et à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la gestion des ressources humaines, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

§ 2 - Délégation est donnée à madame Emmanuelle Laigneau, responsable gestion administrative et rémunérations, à l'effet de signer électroniquement sur le portail employeur SYLAé, les états de présence des salariés en contrat aidé.

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à réclamations

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à madame Bénédicte Brossard, responsable du service prévention des fraudes, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

Article 8 - Réclamations

Délégation est donnée à monsieur Hugues Duquesne, adjoint au directeur du développement opérationnel, responsable appui métier, à l'effet de signer les décisions statuant sur les réclamations formées contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence de monsieur Hugues Duquesne, délégation est donnée, à titre temporaire, à monsieur Benoît Chabot, directeur des opérations.

Section 6 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 9 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes visées ci-après, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente :

- monsieur Stéphane Daniel, directeur de la gestion des ressources humaines
- monsieur Thierry Dinoir-Labruix, responsable du service sécurité des personnes et des biens,
- madame Séverine Droillard, directrice administration, finances et budget
- madame Emmanuelle Laigneau, responsable gestion administrative et rémunérations
- monsieur Yann Le Gallo, responsable du service environnement de travail.

Article 10 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- à madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique, et à madame Séverine Droillard, directrice administration, finances et budget, en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi,
- à madame Bénédicte Brossard, responsable du service prévention des fraudes, à madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique, et à monsieur Benoît Chabot, directeur des opérations, en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi,
- à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, et à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la gestion des ressources humaines, en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
 - des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
 - d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,
- à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, et à madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique, en toute autre matière, à l'exception des litiges :
- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 11 - Transactions

Délégation est donnée à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 12 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 7 - Dispositions diverses

Article 13 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 14 - Abrogation et publication

La décision PdL n° 2022-15 DS DR du 4 mai 2022 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 29 juin 2022.

Dominique De Gryse,
directeur régional ad interim
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision PdL n° 2022-22 DS DT du 29 juin 2022

Délégation de signature du directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des directions territoriales

Le directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5131-6, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 4 §1 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 140 000 euros HT.

Article 2 - Réclamations

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3§2 à l'effet de signer les décisions statuant sur les réclamations formées contre les décisions appliquant une pénalité administrative ou les décisions de sanction y compris celles concernant des demandeurs d'emploi bénéficiant du dispositif « contrat d'engagement jeune » (CEJ).

Article 3 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 4 § 1 et §3 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,

- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 4 - Délégués

§ 1er Bénéficient des délégations visées aux articles 1 et 3 de la présente décision :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Gwenaëlle Maillard-Pillon, directrice territoriale de la Loire-Atlantique
- madame Fabienne Picardat, directrice territoriale du Maine-et-Loire
- madame Sabine Preciado Lanza, directrice territoriale de la Sarthe et de la Mayenne
- madame Anne Dauchez, directrice territoriale de la Vendée
- madame Aurélie Bodet, directrice territoriale déléguée Bassin de Nantes
- madame Christine Delorme, directrice territoriale déléguée Pays et Littoral
- monsieur Pierre Perrault, directeur territorial délégué Maine-et-Loire
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice territoriale déléguée Sarthe jusqu'au 30 juin 2022
- madame Valérie Georges, directrice territoriale déléguée Mayenne
- monsieur Christophe Hautval, directeur territorial délégué Vendée.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée à l'article 2 de la présente décision et pour l'ensemble de leur direction territoriale :

- madame Aurélie Bodet, directrice territoriale déléguée Bassin de Nantes
- madame Christine Delorme, directrice territoriale déléguée Pays et Littoral
- monsieur Pierre Perrault, directeur territorial délégué Maine-et-Loire
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice territoriale déléguée Sarthe jusqu'au 30 juin 2022
- madame Valérie Georges, directrice territoriale déléguée Mayenne
- monsieur Christophe Hautval, directeur territorial délégué Vendée.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées ci-dessus, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Gwenaëlle Maillard-Pillon, directrice territoriale de la Loire-Atlantique
- madame Fabienne Picardat, directrice territoriale du Maine-et-Loire
- madame Sabine Preciado Lanza, directrice territoriale de la Sarthe et de la Mayenne
- madame Anne Dauchez, directrice territoriale de la Vendée.

§3 Bénéficient également des délégations visées aux points 1 à 3 de l'article 1 et à l'article 3 de la présente décision :

- madame Magali Segonds, responsable de service au sein de la direction territoriale de la Loire-Atlantique
- madame Valérie Couturier, responsable de service au sein de la direction territoriale du Maine-et-Loire
- madame Laurence Rossi, responsable de service au sein de la direction territoriale de Vendée à compter du 1er septembre 2022.

Article 5 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégué et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire. Le délégué est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 6 - Abrogation et publication

La décision PdL n° 2022-17 DS DT du 4 mai 2022 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 29 juin 2022.

Dominique De Gryse,
directeur régional ad interim
de Pôle emploi des Pays de la Loire

Décision PdL n° 2022-23 DS PTF du 29 juin 2022**Délégation de signature du directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction de la production de services aux demandeurs d'emploi et aux entreprises**

Le directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n°2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A ,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés

Vu la décision n° 2022-24 du 1er avril 2022 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1er - Délégation de signature est donnée à madame Valérie Viel, directrice de la production de services, à monsieur Olivier Brochard, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, et à madame Marianne Richard, responsable adjointe du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée à monsieur Olivier Brochard, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, et à madame Solen Ménard, responsable du pôle gestion prestations, à l'effet de signer les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

En l'absence de monsieur Olivier Brochard et madame Solen Ménard, les agents du pôle gestion prestations désignés ci-après bénéficient, à titre temporaire, d'une délégation de signature à l'effet de signer les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi :

- madame Céline Brégeon, gestionnaire appui
- madame Katia Briand, gestionnaire appui
- monsieur Olivier Cathelineau, gestionnaire appui
- monsieur Laurent Cordier, gestionnaire appui
- madame Géraldine Cottenceau, gestionnaire appui
- madame Nathalie Delahaye, gestionnaire appui
- madame Isabelle Deschanel, gestionnaire appui
- madame Sonia Guillou, chargée d'accueil et d'information
- madame Hellen Huvelin, chargée d'accueil et d'information
- madame Géraldine Jajolet, gestionnaire appui
- madame Jennifer Nadal, gestionnaire appui
- madame Radia Nicolaizeau, gestionnaire appui
- madame Sandra Ouvrard, gestionnaire appui
- monsieur Ricardo Van Dieren, gestionnaire appui.

§ 3 - Délégation est donnée à madame Cécile Albert, responsable d'équipe allocations formations, et à madame Pascale Brodin, responsable d'équipe allocations formations, à l'effet de signer :

- les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée à madame Valérie Viel, directrice de la production de services, à monsieur Olivier Brochard, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, et à madame Marianne Richard, responsable adjointe du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

§ 2 - Délégation est donnée à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées.

Délégation est donnée à madame Valérie Viel, directrice de la production de services, à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Viel, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire, monsieur Olivier Brochard, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, et madame Marianne Richard, responsable adjointe du service régional aux demandeurs d'emploi.

§ 3 - Délégation est donnée à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de statuer sur les demandes de remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées et que les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

Délégation est également donnée à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet d'admettre en non valeur, lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées et dans la limite de 1000 euros, les allocations, primes, aides ou mesures versées par Pôle emploi pour le compte de l'assurance chômage.

Délégation est donnée à madame Valérie Viel, directrice de la production de services, à l'effet de statuer sur les demandes de remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 5 000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Viel, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire, monsieur Olivier Brochard, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, et madame Marianne Richard, responsable adjointe du service régional aux demandeurs d'emploi.

§ 4 - Délégation est donnée à monsieur Olivier Brochard, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, et à madame Marianne Richard, responsable adjointe du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 650 euros s'il s'agit d'allocations, primes, aides ou mesures versées par Pôle emploi pour le compte de l'assurance chômage.

§ 5 - Délégation est également donnée à monsieur Olivier Brochard, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, et à madame Marianne Richard, responsable adjointe du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de statuer sur les demandes de remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 650 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

§ 6 - Délégation est donnée à madame Valérie Viel, directrice de la production de services, à monsieur Olivier Brochard, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, et à madame Marianne Richard, responsable adjointe du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

§ 1er - Délégation est donnée à madame Valérie Viel, directrice de la production de services, à monsieur Olivier Brochard, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, et à madame Marianne Richard, responsable adjointe du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,

- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesures en faveur des employeurs,
- 4) notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations et majorations de retard, et en assurer l'exécution.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1er du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux/recours.

Article 4 - Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée à madame Valérie Viel, directrice de la production de services, à monsieur Olivier Brochard, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, à madame Marianne Richard, responsable adjointe du service régional aux demandeurs d'emploi, et à monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux, à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 5 - Contrôle de la recherche d'emploi et réclamations

§ 1er - Délégation est donnée à madame Sophie Daburon, responsable du service de contrôle de la recherche d'emploi, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sophie Daburon, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Olivier Brochard, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi
- madame Marianne Richard, responsable adjointe du service régional aux demandeurs d'emploi
- monsieur Jean-François Champain, responsable d'équipe au sein du service de contrôle de la recherche d'emploi
- madame Sophie Mauduit, responsable d'équipe au sein du service de contrôle de la recherche d'emploi
- madame Sylvie Boucard, référente métiers à la direction de la production de services
- madame Cindy Fazilleau, référente métiers à la direction de la production de services.

§ 2 - Délégation est donnée à madame Valérie Viel, directrice de la production de services, à l'effet de signer les décisions statuant sur les réclamations formées contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1er.

Article 6 - Fonctionnement général

§ 1er - Délégation est donnée à madame Valérie Viel, directrice de la production de services, à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement.

§ 2 - Délégation est donnée à monsieur Olivier Brochard, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, à madame Marianne Richard, responsable adjointe du service régional aux demandeurs d'emploi, à madame Sophie Daburon, responsable du service de contrôle de la

recherche d'emploi et à monsieur Régis Mareau, responsable du service régional aux entreprises, à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

§ 3 - Délégation est donnée, à l'effet de signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule, aux personnes suivantes :

- madame Cécile Albert, responsable d'équipe allocations formations
- madame Pascale Brodin, responsable d'équipe allocations formations
- monsieur Frank Denaud, responsable d'équipe 3949
- monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux
- madame Solen Ménard, responsable d'équipe gestion prestations
- monsieur Jean-François Champain, responsable d'équipe au sein du service de contrôle de la recherche d'emploi
- madame Sophie Mauduit, responsable d'équipe au sein du service de contrôle de la recherche d'emploi.

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées, sauf précision contraire, à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et publication

La décision PdL n° 2022-18 DS PTF du 4 mai 2022 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 29 juin 2022.

Dominique De Gryse,
directeur régional ad interim
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision PdL n° 2022-24 DS Agences du 29 juin 2022

Délégation de signature du directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences

Le directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2022-24 du 1er avril 2022 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les réclamations formées contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées à l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées, lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

§ 2 - Délégation de signature est donnée aux personnes visées au § 1 de l'article 5 à l'effet de, signer les contrats d'engagement des volontaires en service civique affectés à l'agence.

Article 5 - Délégués

§ 1 - Directeurs d'agence

- madame Frédérique Letrésor, directrice du pôle emploi de Nantes Centre
- madame Karine Fournier-Lanoé, directrice du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Lysiane Encrevé, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Guillaume Paillat, directeur du pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de Rezé
- madame Delphine Leclerc, directrice du pôle emploi de St Herblain
- madame Anne Bourmaud, directrice du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- madame Laurence Derrien, directrice du pôle emploi de Pornic
- madame Déborah Le Gall, directrice du pôle emploi de Saint-Nazaire
- madame Michèle Chevalier, directrice du pôle emploi de Trignac
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Régis Mareau, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- madame Marie Halligon, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Delphine Guémy-Légrand, directrice du pôle emploi de Clisson
- madame Julie Glenadel, directrice du pôle emploi de Machecoul
- madame Cécile Robert, directrice du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Annie Gourraud, directrice du pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Frédéric Bréheret, directeur du pôle emploi d'Angers Capucins et directeur ad interim du pôle emploi d'Angers Balzac jusqu'au 30 juin 2022
- madame Hélène Vion, directrice du pôle emploi de Angers Balzac à compter du 1er juillet 2022
- madame Isabelle Plard, directrice du pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Pierre Luneau, directeur du pôle emploi de Saumur
- madame Hélène Vion, directrice du pôle emploi de Beaufort en Anjou jusqu'au 30 juin 2022
- madame Caroline Lamoureux, directrice du pôle emploi de Cholet
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau
- madame Nelly Bertonnier, directrice du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi Le Mans Sablons
- madame Sylvie Bertrand, directrice du pôle emploi de Le Mans Ouest
- madame Karine Bouhier, directrice du pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Stéphanie Panier-Vigier, directrice du pôle emploi de La Flèche
- madame Elise-Laure Verrière, directrice du pôle emploi de Montval sur Loire à compter du 1er août 2022
- madame Ludivine Guillet, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Chantal Bataille, directrice du pôle emploi de Mamers
- madame Valérie Hoingne-Lafoux, directrice ad interim du pôle emploi de Mamers jusqu'au 31 août 2022

- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne et directeur ad interim du pôle emploi de Laval Ferrié
- monsieur Karim Soudani, directeur du pôle emploi de Château Gontier
- madame Christine Claret, directrice du pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Laurent Soullard, directeur du pôle emploi de La Roche Nord
- madame Hélène Thibaud, directrice du pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi des Herbiers
- madame Chloé Jousseau, directrice du pôle emploi de Montaigu
- madame Fabienne Marchal, directrice du pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Sophie Wachnick, directrice du pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Alexandra Allanic, directrice du pôle emploi de Challans
- monsieur Benjamin Chargé, directeur du pôle emploi de Fontenay Le Comte
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Luçon.

§ 2 - Directeurs adjoints

- monsieur Marco Esposito, directeur adjoint ad interim du pôle emploi de Nantes Haluchère jusqu'au 30 juin 2022
- monsieur Marco Esposito, directeur adjoint du pôle emploi de Nantes Haluchère à compter du 1er juillet 2022
- madame Valérie Boucard, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Corinne Tessier, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Nord
- monsieur Laurent Rafaud, directeur adjoint du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Stéphane Morino-Laudrin, directrice adjointe du pôle emploi de Rezé
- madame Nathalie Bouju, directrice adjointe du pôle emploi de St Herblain
- madame Laëtitia Bertiau, directrice adointe du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Laurent Barray, directeur adjoint du pôle emploi de Trignac
- monsieur Alexandre Personne, directeur adjoint du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Véronique Lassier, directrice adjointe du pôle emploi de Saumur
- monsieur Loïc Fisson, directeur adjoint du pôle emploi de Cholet
- monsieur Vincent Moutel, directeur adjoint du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Laurent Uroz, directeur adjoint du pôle emploi de Le Mans Sablons
- madame Valérie Delval Beasse, directrice adjointe du pôle emploi de Le Mans Ouest
- madame Isabelle Letard, directrice adjointe du pôle emploi de La Roche Nord.

§ 3 - Responsables d'équipe

- madame Isabelle Martinot, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Valérie Renou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Emmanuelle Ricordeau, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Vanessa Cercle, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Fabienne Renusson, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Frédéric Joseph, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Christelle Letilly, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Sylvie Rousset, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Slimann Aounallah, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Nathalie Issindou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- monsieur Arnaud Lucas, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Anne Del Moral, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Yoann Boucard, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Fabrice Lefort, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Carole Mandin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé jusqu'au 31 août 2022
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé

- madame Caroline Blondel, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Alice Davailaud, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Géraldine Luanglath, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Isabelle Kerviche, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Myriam Aupiais, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Sophie Pellé, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- monsieur Laurent Aillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- monsieur Grégory Bequet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Jean-Michel Requiem, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Hadia Rezzak, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Stéphanie Mareschal, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Laëtitia Subileau, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Julie Sottin, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gwenaëlle Kirch, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame To-Linh Baptiste, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Reynald Riou, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Sabrina Albert, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Loretta Simon, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- monsieur Jérôme Gantois, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Laëtitia Baron Saluden, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- madame Marie-Ange Trégret, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul jusqu'au 30 juin 2022
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Laurence Huneau, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laetitia Piva, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Caroline Meunier, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Gersendre de Meritens, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur François Derouet, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Alice Dulac, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Sylvie Le Hen, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Katiouchka Dutour, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Céline Edin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Lydie Jrad, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Caroline Jouad, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Julie Mouriou, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Emilie Limat, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Nadine Juge, responsable d'équipe pôle, emploi d'Angers Capucins
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe pôle, emploi d'Angers Capucins
- monsieur Christophe Jubin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Emmanuel Galais, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Stéphanie Thouvenot, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Guilaine Bidault, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Elodie Bruère, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe à compter du 1er août 2022
- madame Florence Tirehote, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Gaëlle Huyghe, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- monsieur Abderrazzak Jaa, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur

- madame Marie-Sophie Denies, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- monsieur Eddy Hornberger, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaufort en Anjou
- madame Elisabeth Trognon, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaufort en Anjou
- madame Nadia Quéту, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Line Landry, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Dorothée O'Neil, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- madame Véronique Sanhaji, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Emmanuelle Pautonnier, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Guillaume Chailloux, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau à compter du 1er juillet 2022
- monsieur Michael Delahaye, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Gaëlle Patron-Flambry, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Samuel Gonthier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alain Prigent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Anne Geslin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Carole Satie Boivin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons à compter du 1er août 2022
- madame Valérie Hoingne-Lafoux, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons à compter du 1er septembre 2022
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Anthony Regnier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Bérengère Furet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Carole Satie-Boivin, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard jusqu'au 31 juillet 2022
- madame Oriane Runget, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Stéphanie Vulmière, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Sandrine Langerome, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Vanessa Fortin, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe à compter du 1er septembre 2022
- madame Paméla Olivier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- monsieur Nicolas Mauger, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers à compter du 1er septembre 2022
- monsieur Nicolas Mauger, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenn jusqu'au 31 août 2022
- madame Stéphanie Dorsy, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne jusqu'au 31 août 2022
- madame Magalie Cousin, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Anne-Xavière Couronne, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Jeanne Nlomngan, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Clotilde Sorel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Claire Robin, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié

- madame Yolande Melville, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrière
- madame Anne-Françoise Lambert, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Nicolas Guidal, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Aurélie Perreau, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Céline Ravon, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Amélie Jaunet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Zohra Redjem, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Gaëlle Singeot, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Virginie Friconneau, responsable d'équipe, pôle emploi La Roche Sud
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuède, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- monsieur Grégory Ferraris, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Julien Derré, responsable d'équipé, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Alexandre Dubosq, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Marie Bach, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Ludivine Favre, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Anne-Laure Merlet, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe du pôle emploi Les Sables d'Olonne à compter du 1er septembre 2022
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Sophie Guibert, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Céline Cheval, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe du pôle emploi de Fontenay le Comte jusqu'au 31 août 2022
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Farhida Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon à compter du 1er juillet 2022.

§ 5 - Référents métier

- monsieur Maxime Martin, référent métier, pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Stéphane Mézange, référent métiers, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Giraud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Fabienne Girodier, référente métiers, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Valérie Di Vincenzo, référente métiers, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Sébastien Steffler, référent métiers, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Karine Bonnet, référente métiers, pôle emploi de Rezé
- monsieur Benjamin Demy, référent métiers, pôle emploi de St Herblain
- madame Stéphanie Chartier, référente métiers, pôle emploi de St Herblain
- madame Sylvie Legendre, référente métiers, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Lucie Dursun, référente métiers, pôle emploi d'Ancenis
- madame Christelle Le Bouil, référente métiers, pôle emploi de Pornic
- madame Régine Hachet, référente métiers, pôle emploi de St Nazaire
- madame Sophie Orain, référente métiers, pôle emploi de St Nazaire
- madame Sterenn Perron, référente métiers, pôle emploi de Trignac
- madame Sigrid Alix, référente métiers, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Bénédicte Berthelot, référente métiers, pôle emploi de Blain
- madame Audrey Roucou, référente métiers, pôle emploi de Clisson
- madame Céline Tessier, référente métiers, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Christine Pagès, référente métiers, pôle emploi de Machecoul
- madame Florine Villetorte, référente métiers, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Soizic Bréheret, référente métiers, pôle emploi d'Angers Roseaie
- madame Christelle Montalescot, référent métiers, pôle emploi d'Angers Roseaie
- madame Mélanie Barbier, référente métiers, pôle emploi d'Angers Capucins

- madame Laurence Yquel, référente métiers, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emmanuelle Lemagnen, référente métiers, pôle emploi de Saumur
- madame Frédérique Latour, référente métiers, pôle emploi de Saumur
- monsieur Christophe Fougou, référent métiers, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Mickaël Mercier, référent métiers, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Loïc Leclinche, référent métiers, pôle emploi de Cholet
- monsieur Kevin Doudard, référent métiers, pôle emploi de Segré
- madame Pascale Vandestick Carreau, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laure Rigault, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Arnaud Raby, référent métiers, pôle emploi Le Mans Sablons
- madame Christelle Morel, référente métiers, pôle emploi Le Mans Sablons à compter du 1er septembre 2022
- madame Catherine Lecomte, référente métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Bénédicte Noblet Guibert, référente métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Aline Verron, référente métiers, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Christelle Morel, référente métiers, pôle emploi de Mamers jusqu'au 31 août 2022
- madame Nathalie Charmant, référente métiers, pôle emploi de La Flèche
- madame Clémence Wozniack, référente métiers, pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Michaël Phelippeau, référent métiers, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Claire Barreau, référente métiers, pôle emploi de Mayenne
- madame Héliéna Pinson, référente métiers, pôle emploi de Château Gontier
- madame Christelle Léon, référente métiers, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Virginie Coeudevez, référente métiers, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Valérie Pavageau, référente métiers, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Johanna Gemise, référente métiers, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Jannie Baud, référente métiers, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Karine Orseau, référente métiers, pôle emploi des Herbiers
- monsieur Valéry Jeanney, référent métiers, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Agnès Dubois, référente métiers, pôle emploi de Challans
- madame Sandrine Foujanet, référente métiers, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Nathalie Parpaillon, référente métiers, pôle emploi de Luçon.

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional ad interim de Pôle emploi Pays de la Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision PdL n° 2022-19 DS Agences du 4 mai 2022 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 29 juin 2022.

Dominique De Gryse,
directeur régional ad interim
de Pôle emploi Pays de la Loire